



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PRIMATURE

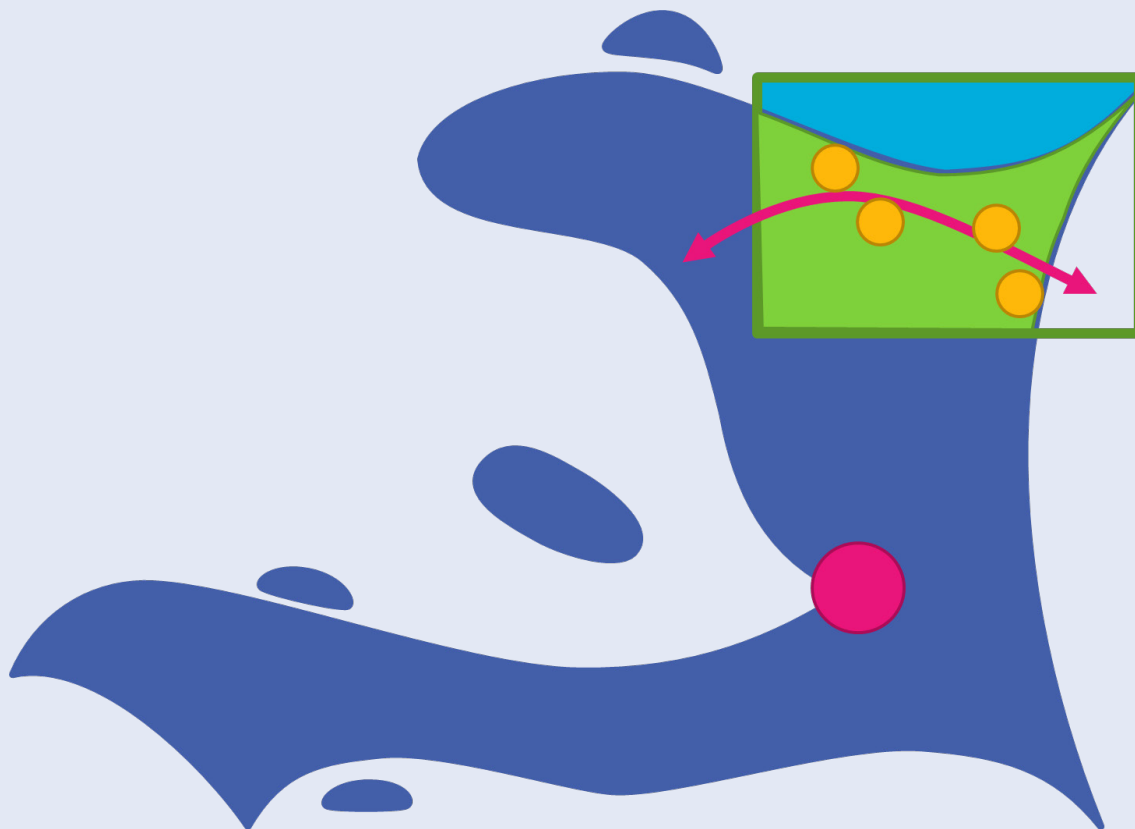
CIAT

*Comité Interministériel
d'Aménagement du Territoire*

Décembre 2012

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU NORD / NORD-EST

COULOIR CAP - OUANAMINTHE





Mornes, église et baie de Fort-Liberté vus du Fort Saint-Joseph

Une politique de réhabilitation de l'environnement haïtien ne peut pas être une vaine promesse électorale. L'impulsion donnée dans ce domaine doit être forte, doit être novatrice et doit commencer aujourd'hui si on veut en voir les effets dans dix ans, dans vingt ans, qui est l'horizon temporel dans lequel s'inscrit l'action sur l'environnement.

On sait bien aujourd'hui que la façon pérenne d'aborder la question de l'environnement est l'aménagement du territoire. Aménager pour réduire les risques. Aménager pour créer un meilleur cadre de vie pour la population haïtienne. Aménager pour un meilleur équilibre entre les régions haïtiennes. Aménager pour sortir de l'hypertrophie de la région métropolitaine de Port-au-Prince qui produit plus de 90% des recettes de l'État et concentre plus de 80% des revenus de l'activité économique du pays.

L'aménagement du territoire est un exercice volontariste et ne peut se faire sans plan et sans les moyens de mettre le plan à exécution. Une conjoncture exceptionnelle de projets économiques et d'investissements publics donne aujourd'hui au Nord et au Nord-Est une opportunité unique de construire une économie forte en région. Ce projet économique doit s'inscrire dans le territoire et l'État doit se donner les moyens de concilier développement économique, utilisation raisonnée de l'espace et satisfaction des besoins de la population. Ce plan d'aménagement donne à tous les intervenants les outils techniques, institutionnels, humains de saisir cette opportunité et d'en faire un modèle pour le reste de la nation haïtienne.



Michel Martelly
Président de la République

Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) qui réunit les six ministères les plus impliqués dans la gestion du territoire haïtien a pour mission essentielle de définir la politique nationale en matière d'aménagement du territoire. Il veille à ce que l'ensemble du gouvernement prenne en compte les enjeux territoriaux dans ses activités, projets et programmes. Il est essentiel que les institutions nationales parlent d'une même voix quand il s'agit de l'aménagement du territoire dans le Nord et le Nord-Est d'Haïti.

Le schéma de cohérence territoriale pour le couloir Cap-Ouanaminthe présente une vision moderne du développement du tissu urbain en Haïti et il doit servir de banc d'essai pour une meilleure gouvernance territoriale.

Déconcentration et décentralisation seront des moteurs essentiels pour la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale du couloir Cap-Ouanaminthe. Pour une présence plus forte de l'État sur le territoire national, pour une meilleure prise en charge de leur espace par les collectivités territoriales.

Le gouvernement haïtien saura relever le défi et accompagner investisseurs, institutions et citoyens dans un projet d'envergure : rompre avec le monopole de fait de la région métropolitaine de Port-au-Prince.



Laurent Lamothe
Premier Ministre

Ce plan d'aménagement est le troisième document stratégique produit par le Comité interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Le premier, *Haïti Demain*, a donné un cadre national de référence pour l'aménagement du territoire haïtien. Le second a défini un espace, la boucle Centre-Artibonite, où les risques naturels sont les plus faibles que dans le reste du pays et qui peut constituer un pôle économique important.

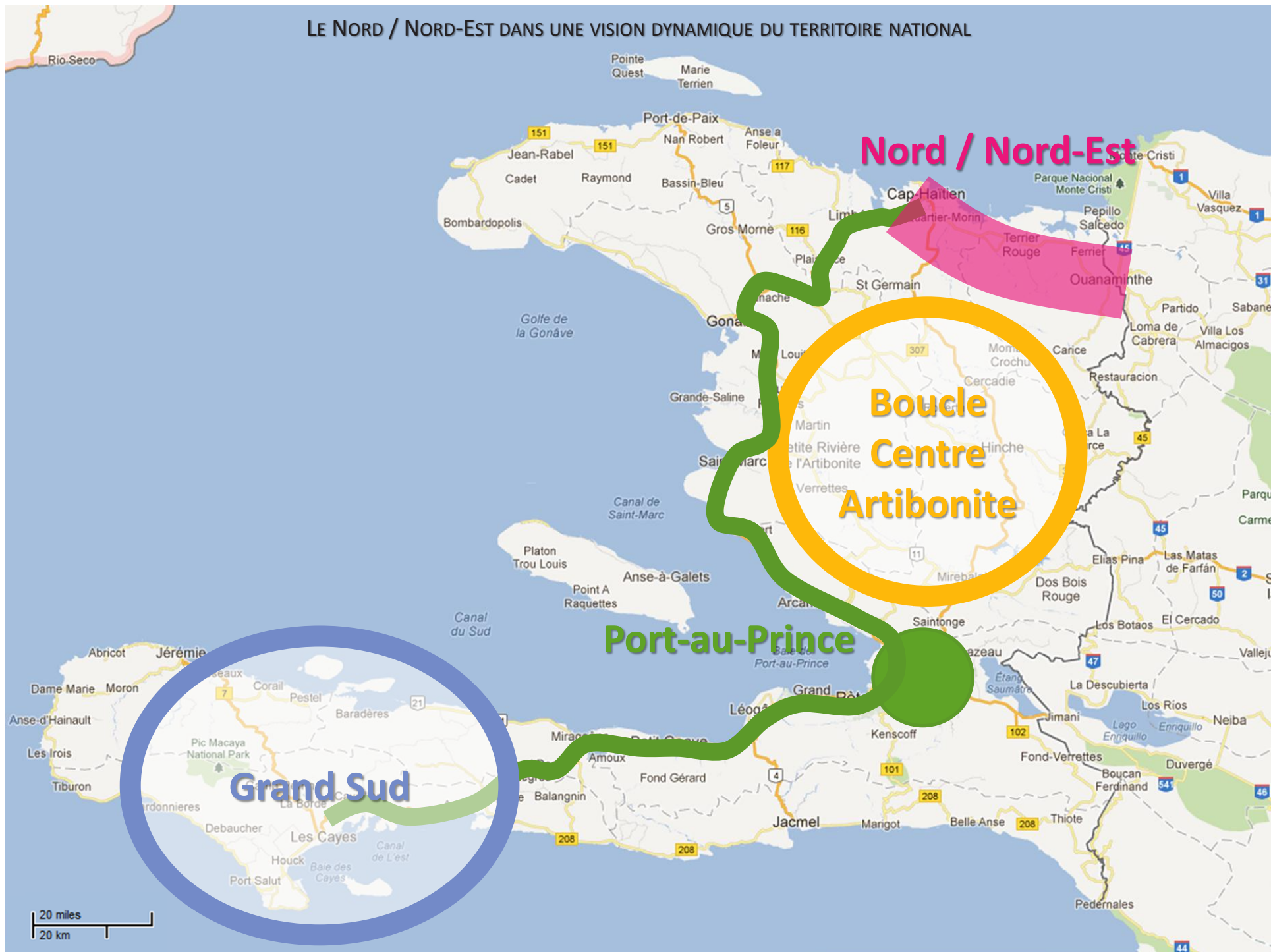
Avec ce plan sur le couloir Cap-Ouanaminthe, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) inscrit les investissements importants, récents ou en cours, dans le Nord et le Nord-Est d'Haïti dans une cohérence territoriale qui permet de prendre en compte les dimensions humaines et spatiales du développement économique.

Discuté avec les acteurs de terrain – institutions publiques, élus et société civile, présenté aux ministères membres du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), ce document constitue aujourd'hui un cadre contraignant pour tous les acteurs nationaux et internationaux intervenant dans cet espace.

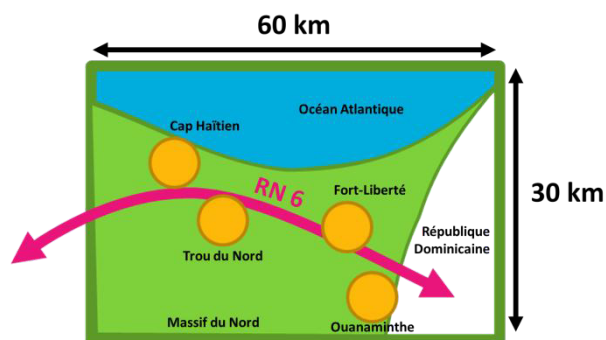


Michèle Oriol
Secrétaire exécutif du CIAT

LE NORD / NORD-EST DANS UNE VISION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE NATIONAL



Couloir Cap - Ouanaminthe



Représentation schématique
du couloir Cap - Ouanaminthe

Le Nord / Nord-Est est depuis quelques années l'objet de toutes les attentions : l'Union Européenne a financé la remise en État de la Route Nationale 6 en 2008 ; le Parc Industriel de Caracol, financé par le Département d'État Américain, l'USAID et la BID, a été inauguré le 22 octobre de cette année ; la piste de l'aéroport du Cap-Haïtien a été adaptée à cette occasion pour accueillir de plus gros avions ; la Banque Mondiale investit dans le tourisme et la protection du patrimoine ; la République Dominicaine a financé le campus de l'Université Roi Henri Christophe qui vient d'ouvrir à Limonade ; Feed the Future développe un large programme pour la modernisation de l'agriculture, etc.

Toute cette énergie déployée sur le Nord / Nord-Est promet un avenir meilleur. Encore faut-il accompagner ce développement des structures nécessaires, au risque, sinon, d'aggraver la situation du plus grand nombre.

Accompagner ce développement, c'est organiser le cadre de vie des futurs habitants du Nord / Nord-Est. C'est **se projeter en 2030**, dessiner des solutions et définir en amont des règles permettant de relever les défis présents et futurs, cesser de subir les aléas

et de déplorer les conséquences d'un développement anarchique non maîtrisé, prendre en compte de façon appropriée tous les facteurs nécessaires pour échapper à l'urgence permanente.

Aménagement du territoire

Le premier défi est posé par la **démographie**. Les opportunités économiques espérées avec les projets en cours de développement vont attirer une foule de nouveaux habitants. Il convient donc d'organiser les espaces d'accueil de ces populations : **villes** intégrées, structurées, reliées aux réseaux urbains (eau, assainissement, déchets, électricité, transports). Sans planification, **l'urbanisation** bascule dans la bidonvilisation.

Les projets industriels ont motivé la mise en place de ce plan d'aménagement. Ils seront également le moteur d'une **transformation de l'économie**.

L'**agriculture** restera le pilier de l'économie. Elle doit être modernisée pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire pour le million d'habitants attendu en 2030.

Les **patrimoines historique et naturel** sont fragiles. Ils méritent la mise en place de programmes de sauvegarde. Mis en valeur, ils sont sources de développements touristiques importants.

L'**éducation** a bien sûr un rôle transversal, primordial dans l'accompagnement de ces différents processus.

Le Nord / Nord-Est doit parallèlement prendre en compte les **risques environnementaux** pour réduire sa vulnérabilité, en particulier face au risque sismique et aux inondations, en définissant zonage et normes de construction ; face à l'érosion, en proposant une gestion intégrée des bassins-versants concernés.

Le septième défi est celui de la **gouvernance**. Le point de départ d'une meilleure gouvernance est ce

plan d'aménagement dont l'objet est de présenter le projet systémique du gouvernement haïtien pour le Nord / Nord-Est.

Plan du dossier de présentation

Ce dossier est constitué de trois parties :

1. La première partie présente les conclusions essentielles du **diagnostic régional**. Elle s'appuie sur le travail exploratoire d'AIA financé par la BID et l'USAID, sur l'ensemble des données mises à disposition par les différents ministères et leurs partenaires, et sur un travail de terrain minutieux. Elle brosse le portrait de la situation actuelle et restitue les clés de compréhension du territoire.
2. La seconde partie dessine les **perspectives d'aménagement**, cadre spatial dans lequel s'inscrivent les projets futurs, objectifs dessinés à l'horizon 2030 pour sortir du cercle infernal de l'urgence. Elle s'appuie sur le diagnostic régional et propose un schéma de cohérence territoriale qui répond aux différents défis.
3. La troisième partie esquisse les **étapes de mise en œuvre** nécessaires à la concrétisation du schéma, et les chantiers d'aménagement et d'extension qui se présentent aux différentes villes. Aux communes et aux organismes ad hoc de relever à leur tour ces défis et de mettre en musique le schéma d'aménagement régional.

Pour que tous ensemble nous avançons sur cette route, et que demain devienne aujourd'hui.

L'IMPORTANCE DE FIXER DES RÈGLES POUR VIVRE ENSEMBLE, POUR QUE
CHACUN TROUVE SA PLACE SUR LE TERRAIN ET DONNE LE MEILLEUR DE LUI-MÊME.



Terrain de football le long de la RN6

1 / DIAGNOSTIC RÉGIONAL p.9

SEPT DÉFIS À RELEVER D'ICI 2030 :

- ☐ Accompagner la croissance démographique p.11
- ☐ Structurer les villes p.13
- ☐ Transformer l'économie p.15
- ☐ Moderniser l'agriculture p.17
- ☐ Mettre en valeur le patrimoine p.19
- ☐ Réduire les vulnérabilités p.21
- ☐ Assurer une bonne gestion de l'ensemble p.23

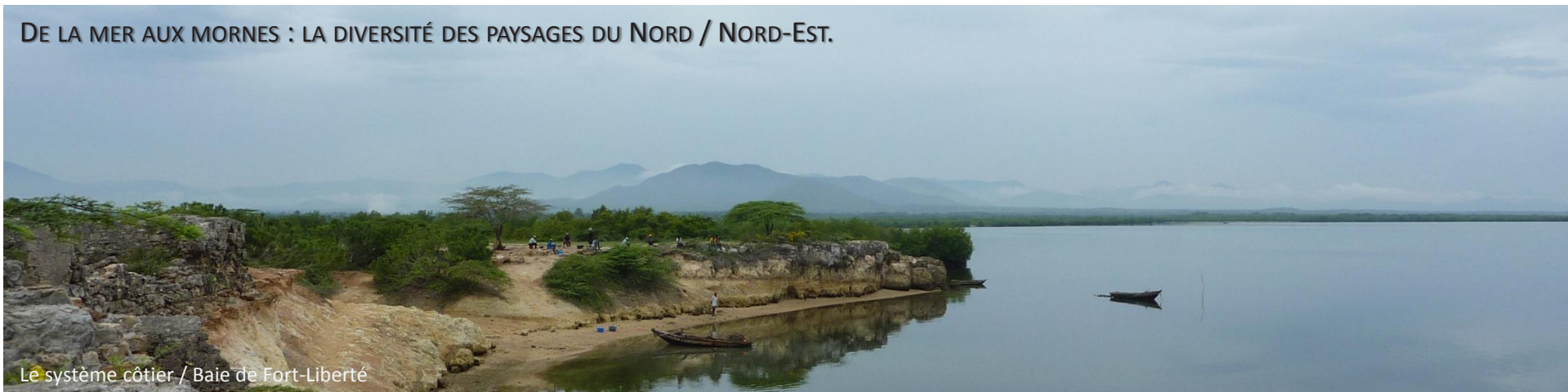
2 / PLAN D'AMÉNAGEMENT p.25

- ☐ Programmation urbaine p.27
- ☐ Programmation économique p.29
- ☐ Organisation spatiale régionale p.30
- ☐ Accès aux services de base p.33
 - ☐ Eau et assainissement
 - ☐ Gestion des déchets
 - ☐ Énergie et communications
 - ☐ Éducation et santé
- ☐ Et modes d'habiter
 - ☐ En milieu rural p.34
 - ☐ Dans les bourgs et villes existantes p.35
 - ☐ Dans les centres urbains nouveaux p.37

3 / MISE EN ŒUVRE p.39

- ☐ Gouvernance et montage opérationnel p.40
- ☐ Orientations pour l'élaboration des plans d'urbanisme
 - ☐ Pôle de Cap-Haïtien : Cap-Haïtien, Quartier Morin, Limonade p.43
 - ☐ Pôle de Trou-du-Nord : Trou-du-Nord, Terrier Rouge, Caracol, Sainte Suzanne p.47
 - ☐ Pôle de Fort-Liberté : Fort-Liberté, Ferrier p.53
 - ☐ Pôle de Ouanaminthe : Ouanaminthe p.57
- ☐ Plan d'investissement p.59
 - ☐ Opérations identifiées
 - ☐ Budget
 - ☐ Planning p.61

DE LA MER AUX MORNES : LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU NORD / NORD-EST.



Le système côtier / Baie de Fort-Liberté



Les plaines / Sur la route d'Acul Samedi aux Perches



Les mornes / Entre Dosmon et Gens de Nantes

1

DIAGNOSTIC RÉGIONAL

SEPT DÉFIS À RELEVER À L'HORIZON 2030 :

- ☐ Accompagner la croissance démographique.
- ☐ Structurer les villes.
- ☐ Transformer la structure économique.
- ☐ Moderniser l'agriculture.
- ☐ Mettre en valeur le patrimoine.
- ☐ Réduire les vulnérabilités.
- ☐ Assurer une bonne gestion de l'ensemble.

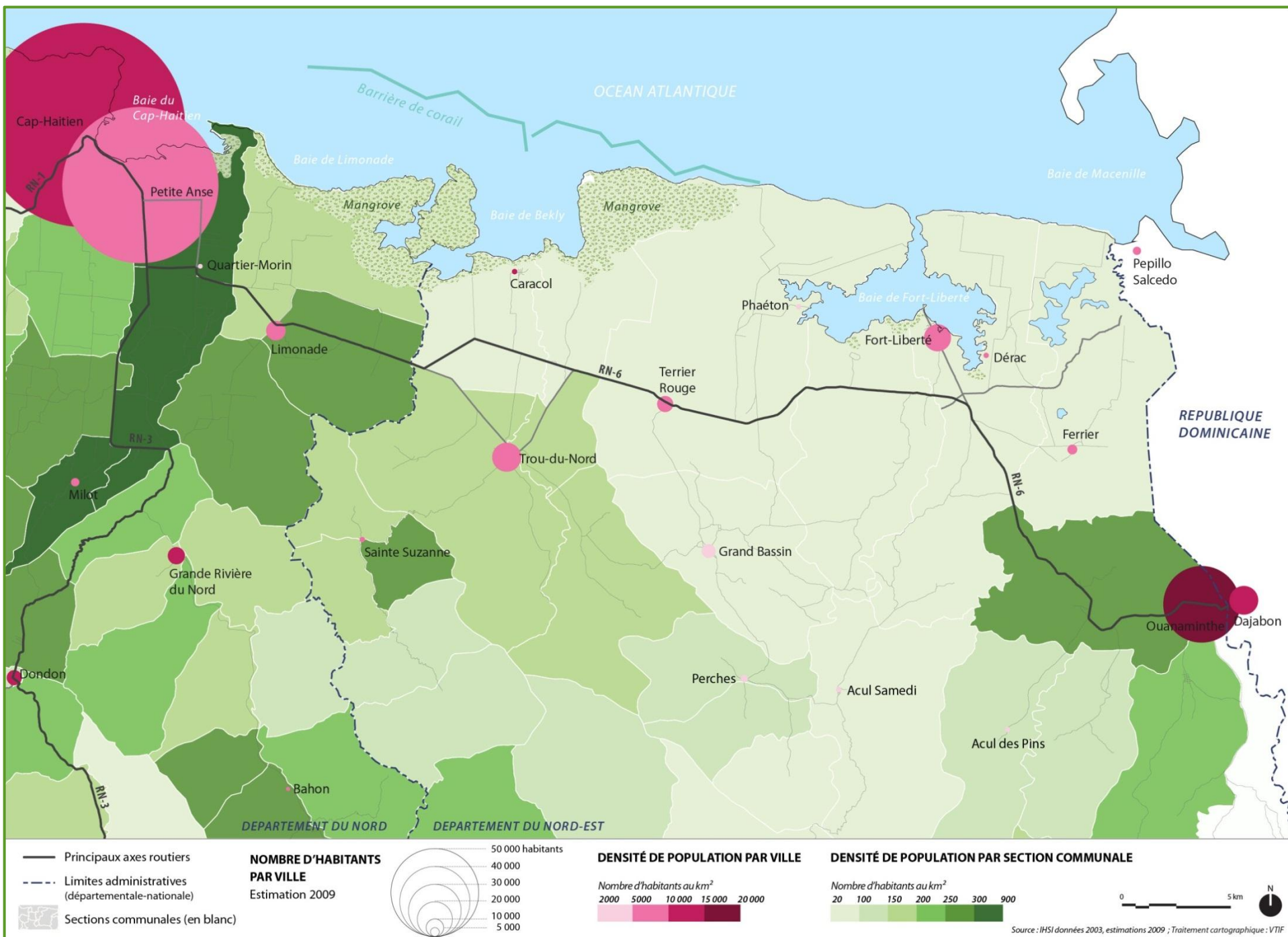
2012 - 2030

Le Nord / Nord-Est tient une place particulière dans le territoire haïtien :

- Par son **histoire** d'abord, puisqu'il porte encore les marques de toutes les stratifications de l'histoire colorée d'Haïti, des Taïnos de l'époque amérindienne aux victoires de l'indépendance, des pirates du 16^{ème} siècle aux développements industriels du 21^{ème} siècle.
- Par sa **géographie** aussi, puisqu'il présente sur un petit espace tous les types d'écosystèmes présents en Haïti et qu'il vit au contact de l'étranger : la République Dominicaine de l'autre côté de la Rivière Massacre et le reste du monde au-delà des mers ou des airs (Miami, Turks & Caicos, Bahamas).

Mais le Nord / Nord-Est doit répondre aux mêmes défis que le reste du territoire haïtien :

- Les défis de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'accès de la population aux services de base.
- Les défis de la transformation économique, de l'industrialisation, de la modernisation de l'agriculture et du développement du tourisme.
- Les défis de l'environnement et de la vulnérabilité face aux risques.
- Le défi de la gouvernance.



LA STRUCTURE DU PEUPLEMENT

DÉFI 1 : ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Les conséquences des dynamiques démographiques actuelles

La **forte croissance démographique d'Haïti** a eu ces dernières années les conséquences suivantes :

- **Paupérisation du rural** où le mode d'exploitation des terres et le niveau technologique ne permettent pas de nourrir la population et où la trop nombreuse population agricole constitue un frein à la modernisation de l'agriculture.
- **Bidonvilisation des villes** qui sont les premiers réceptacles de la croissance démographique mais où la vie s'organise sur le mode de vie rural – incompatible avec les densités urbaines car la nature ne peut plus y jouer son rôle régulateur.
- **Émigration** d'une part importante des jeunes Haïtiens, malgré les difficultés à traverser les frontières, et qui vide Haïti de ses forces, en particulier des jeunes diplômés.

La construction de **villes nouvelles intégrées** peut constituer une alternative à cette situation.

Les défis de la croissance démographique

La croissance démographique pose de nombreux défis auxquels il faut se préparer. Cet exercice de prospective est impératif pour cadrer l'exercice de planification régionale et urbaine. La croissance démographique a en effet des implications sur :

- **Le besoin de logement** et le rythme d'urbanisation,
- **Le besoin d'équipements**, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation.

La situation dans le couloir Cap - Ouanaminthe

Le couloir Cap - Ouanaminthe est habité par près de **650 000 personnes** en 2012. Près des deux tiers

habitent dans des villes qui croissent à un rythme plus rapide que la population. Les **ménages** sont composés de 5 personnes en moyenne. Cette taille moyenne de ménage devrait diminuer dans les prochaines années avec l'élévation du niveau d'éducation, mais la transition démographique est encore lente. **Le déficit de masculinité** traduit les phénomènes migratoires à l'œuvre (les hommes partent plus facilement). **Le taux de jeunes très élevé** (55 %) implique des besoins très forts en équipements scolaires et en enseignants.

Le cadrage prospectif 2030

Les estimations de l'IHSI font l'hypothèse d'une croissance annuelle à 1,6 %. Ceci implique une croissance naturelle de la population de 250 000 habitants supplémentaires à **l'horizon 2030**. Étant par ailleurs probable que les projets du NNE attirent d'autres personnes, **nous cadrans le plan d'aménagement sur l'hypothèse d'un million d'habitants**.

Il s'agit de structurer le couloir Cap - Ouanaminthe pour être en mesure :

- d'accueillir 350 000 habitants supplémentaires,
- de créer les conditions pour bâtir de 70 000 à 100 000 nouveaux logements,
- et autant d'écoles que nécessaire pour accueillir environ 200 000 élèves et étudiants supplémentaires.

Traduit en rythme annuel, il s'agit d'être en mesure d'accueillir chaque année près de 20 000 habitants supplémentaires, c'est-à-dire créer les conditions de construire de l'ordre de 5 000 logements par an et suffisamment d'écoles pour 10 000 enfants de plus, soit une centaine de salles de classe sur tout le couloir Cap - Ouanaminthe.

Population par commune, arrondissements et totale couloir Cap - Ouanaminthe (données recensement 2003, estimations IHSI 2012).

Estimation IHSI 2012	Pop. 2012
Cap-Haïtien	261 864
Quartier Morin	26 109
Limonade	52 625
Arrondissement de Cap-Haïtien	340 598
Trou-du-Nord	46 695
Sainte Suzanne	26 750
Terrier Rouge	28 938
Caracol	7 362
Arrondissement de Trou-du-Nord	109 745
Fort-Liberté	32 861
Ferrier	13 973
Perches	11 028
Arrondissement de Fort-Liberté	57 862
Ouanaminthe	101 280
Capotille	18 496
Mont-Organisé	20 015
Arrondissement de Ouanaminthe	139 791
Total Couloir Cap - Ouanaminthe	647 996

Quelques caractéristiques démographiques couloir Cap - Ouanaminthe (recensement 2003).

Caractéristiques démographiques	IHSI 2003
Part de la population urbaine	66 %
Part de la population masculine	49 %
Part de la population âgée de moins de 18 ans	55 %



DÉFI 2 : STRUCTURER LES VILLES ET L'URBANISATION

Une croissance anarchique des quartiers précaires

Depuis les années 70, la forte croissance des villes s'est faite sans véritable structure urbaine. De nombreux quartiers précaires se sont développés, en particulier au Cap-Haïtien, 2^{ème} ville du pays et capitale régionale, et à Ouanaminthe, où la zone franche a attiré de nombreuses personnes en quête d'un travail et d'un avenir meilleur. Mais également dans les villes moyennes et les bourgs secondaires (Limonade, Trou-du-Nord, Terrier Rouge, etc.). Les nouveaux arrivants ont développé un type d'habitat qui présente encore toutes les caractéristiques de l'habitat rural (constructions de plain-pied, absence de raccord aux réseaux existants, absence même de VRD et de rues à proprement parler), mais qui atteint des densités critiques, et qui permet, néanmoins, de se rapprocher des aménités urbaines (emplois, éducation, santé).

Cette ville sans structure a en outre été construite majoritairement sur des terrains précaires : polder de déchets sur la baie de Petite Anse, berges inondables des rivières, pentes instables du Haut-du-Cap, etc. C'est tout le paradoxe : le terrain qui offre le plus de sécurité foncière à celui qui n'a rien et souhaite s'installer près de la ville, est le terrain qui présente le plus de vulnérabilité. Le défi à l'avenir consiste à renverser la tendance. Il convient désormais de définir les zones à risque (zones inondables, fortes pentes, berges de ravine) comme zones inconstructibles, et de mettre en place l'organisation nécessaire au respect de ces mesures. Par ailleurs, la définition de zones constructibles et les règles et normes de construction associées doivent permettre de répondre à la demande potentielle de logement.

Un grignotage diffus et continu du foncier disponible

La dynamique qu'on peut observer au Cap-Haïtien et à Fort-Liberté est identique à celle qui, à Port-au-Prince, a conduit à la disparition extrêmement rapide de la Plaine du Cul-de-Sac. Un coup d'arrêt doit être porté à cette dynamique et le développement urbain doit être structuré autour de nouvelles polarités.

En effet, la dynamique à l'œuvre au Cap grignote déjà la plaine. Elle diminue la capacité productive du pays alors même que l'objectif de sécurité alimentaire n'est pas atteint. Elle étale inutilement la ville alors que la ville même souffre d'un déficit d'infrastructures. Elle allonge inutilement les réseaux alors que les services de base ont déjà du mal à être assurés.

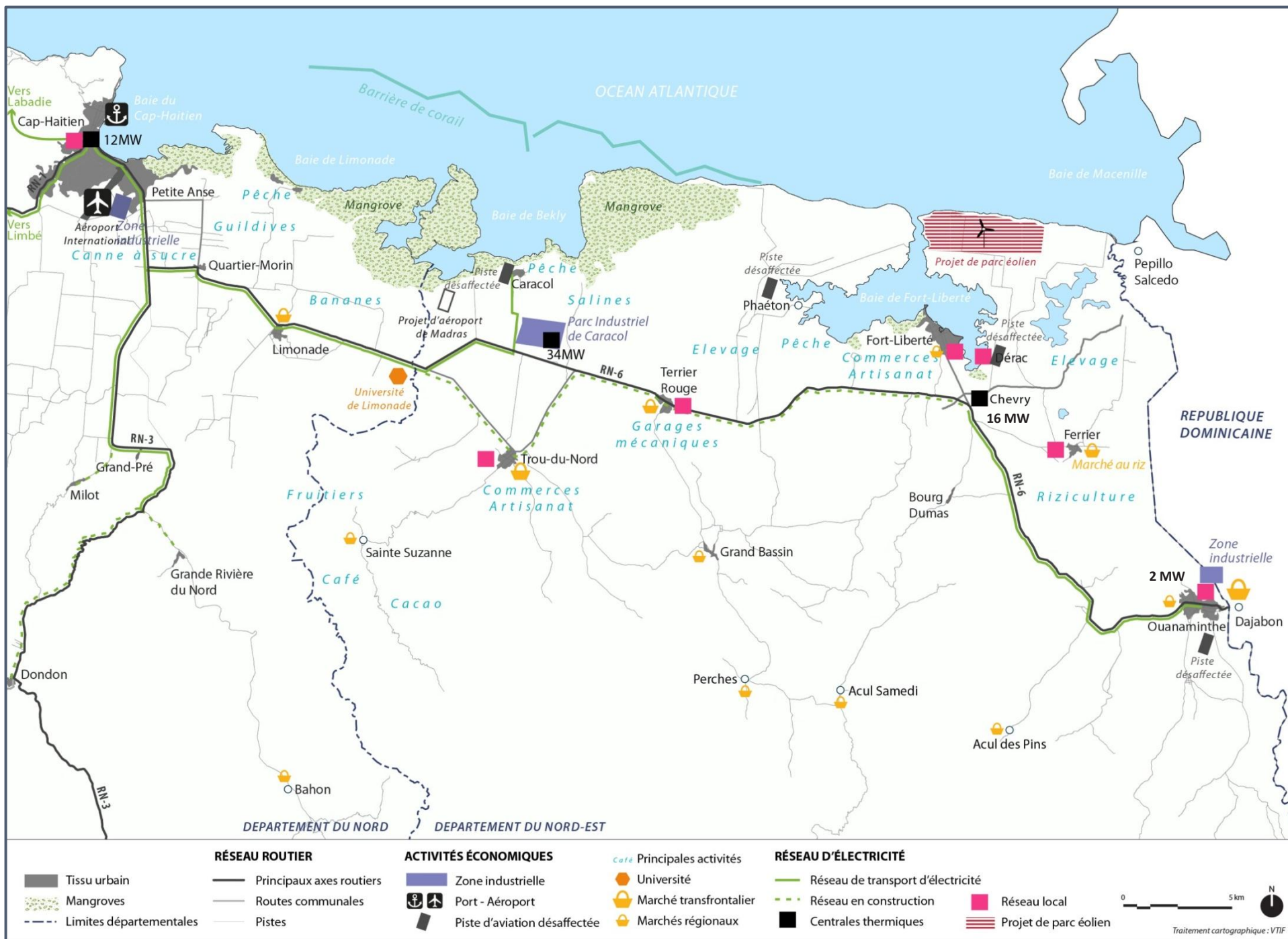
De même, on assiste à Fort-Liberté à un grignotage progressif du foncier situé entre Carrefour Chevy et la porte de la ville, sans déploiement concomitant de la structure et des réseaux nécessaires à une véritable urbanisation, où les parcelles se juxtaposent sans pour autant créer une ville, où la faible densité produit là encore un étalement inefficace.

Une énergie qu'il convient de catalyser pour contribuer à la fabrication de villes cohérentes et fonctionnelles

Ce que nous révèle également l'analyse du développement urbain des dernières décennies est l'énergie des ménages et du secteur privé. C'est avec ces acteurs que la structuration et la densification des villes existantes et la construction de nouveaux centres urbains doivent se faire. Loin de vouloir freiner l'initiative du secteur privé et l'autoconstruction, il s'agit pour l'autorité publique de structurer et d'organiser le développement urbain.

Statistiques sur l'accès aux services de base dans les départements du Nord et du Nord-Est (cf. rapport AIA).

Taux d'accès aux services de base	
Accès à l'eau	3 % ont l'eau courante dans la maison. 13 % ont un robinet dans la cour. 2 % ont accès à une source protégée. 33 % ont accès à un puits. 40 % ont accès à des fontaines ou des kiosques. 9 % consomment de l'eau en bouteille.
Accès à l'assainissement	24 % ont accès à une fosse septique ou une latrine 36 % ont accès à des systèmes basiques 40 % n'ont accès à aucun système d'assainissement
Accès à l'énergie	La biomasse fournit 70 % des besoins énergétiques. 39 % des Haïtiens ont accès à l'électricité.
Accès aux communications	Antennes et kiosques Digicel et Natcom installés dans tous les villages



LES INFRASTRUCTURES ET LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉFI 3 : TRANSFORMER L'ÉCONOMIE

La structure de l'économie régionale

La situation de l'emploi révèle la faible diversification actuelle des activités et leur faible valeur ajoutée. Trois secteurs emploient 82 % de la population active occupée de plus de dix ans (IHSI, 2003) :

50 % de la population active est occupée par l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et la chasse (49 %), et par la pêche (1 %), secteurs dont la modernisation et l'efficacité buttent notamment sur le morcellement des terres et la trop forte population vivant de l'agriculture faute d'opportunités dans d'autres secteurs économiques. Le couloir Cap - Ouanaminthe présente trois espaces à fort potentiel qu'il conviendra de développer (cf. défi 4).

25 % de la population active est occupée dans le commerce de gros et de détail, qui se caractérise également par la petite taille des commerces et un nombre important d'intermédiaires. Les échanges marchands sont polarisés :

- Sur Ouanaminthe et son marché transfrontalier,
- Sur Cap-Haïtien qui constitue le second bassin de consommation d'Haïti.
- Sur les marchés régionaux (Trou-du-Nord, Limonade, Ferrier) qui fonctionnent à l'interface des zones de production, des bassins de consommation secondaires et des axes d'échanges.
- Sur la RN6 qui s'inscrit sur l'axe historique reliant Santiago et le Cap Français, la République Dominicaine (lieu de production et de transformation) et Cap-Haïtien (lieu de consommation et port marchand), et le long de laquelle une partie des productions (mangues, bananes, charbon...) est échangée.

7 % de la population active est occupée dans les activités de fabrication : guildives (Quartier Morin), garages mécaniques (Terrier Rouge), parcs industriels de Ouanaminthe et de Caracol...

Le défi de la diversification des activités et de la montée en gamme

Une agriculture plus efficace conduira à une diminution du nombre d'emplois à l'hectare, et a fortiori, à une diminution de la part d'actifs occupés par l'agriculture. Il est donc nécessaire d'une part d'évoluer vers une industrie de l'emballage, du transport et de la transformation des produits agricoles et, d'autre part, de développer l'emploi dans les autres secteurs.

La production locale mérite d'être encouragée, que ce soit à l'échelle industrielle et à destination de l'exportation dans le contexte de la loi Hope, ou au niveau des artisans susceptibles de répondre à la demande locale.

Les investissements récents sur le Parc Industriel de Caracol devront être complétés par les investissements nécessaires à la consolidation des infrastructures régionales : port de Cap-Haïtien, aéroport international, entretien routier, énergies alternatives (parc éolien, parc solaire).

Les ressources minières (or, grès) promettent également des développements intéressants dans les prochaines années.

Le secteur du tourisme (cf. défi 5) doit poursuivre son développement en s'appuyant d'un côté sur Labadie, de l'autre sur la proximité à la République Dominicaine.

En outre, le système éducatif devra rapidement évoluer pour soutenir les autres secteurs en répondant aux besoins de formation d'ouvriers spécialisés et de cadres. Le pôle créé avec l'ouverture de l'Université de Limonade sera un acteur majeur pour la modernisation de la région. Pôle économique en lui-même (hébergement des professeurs et des étudiants), les choix d'enseignements et de recherche seront déterminants. C'est l'opportunité d'ouvrir l'enseignement et la recherche sur le service : métiers de l'aménagement du territoire, de la transformation agricole, du tourisme et du patrimoine.



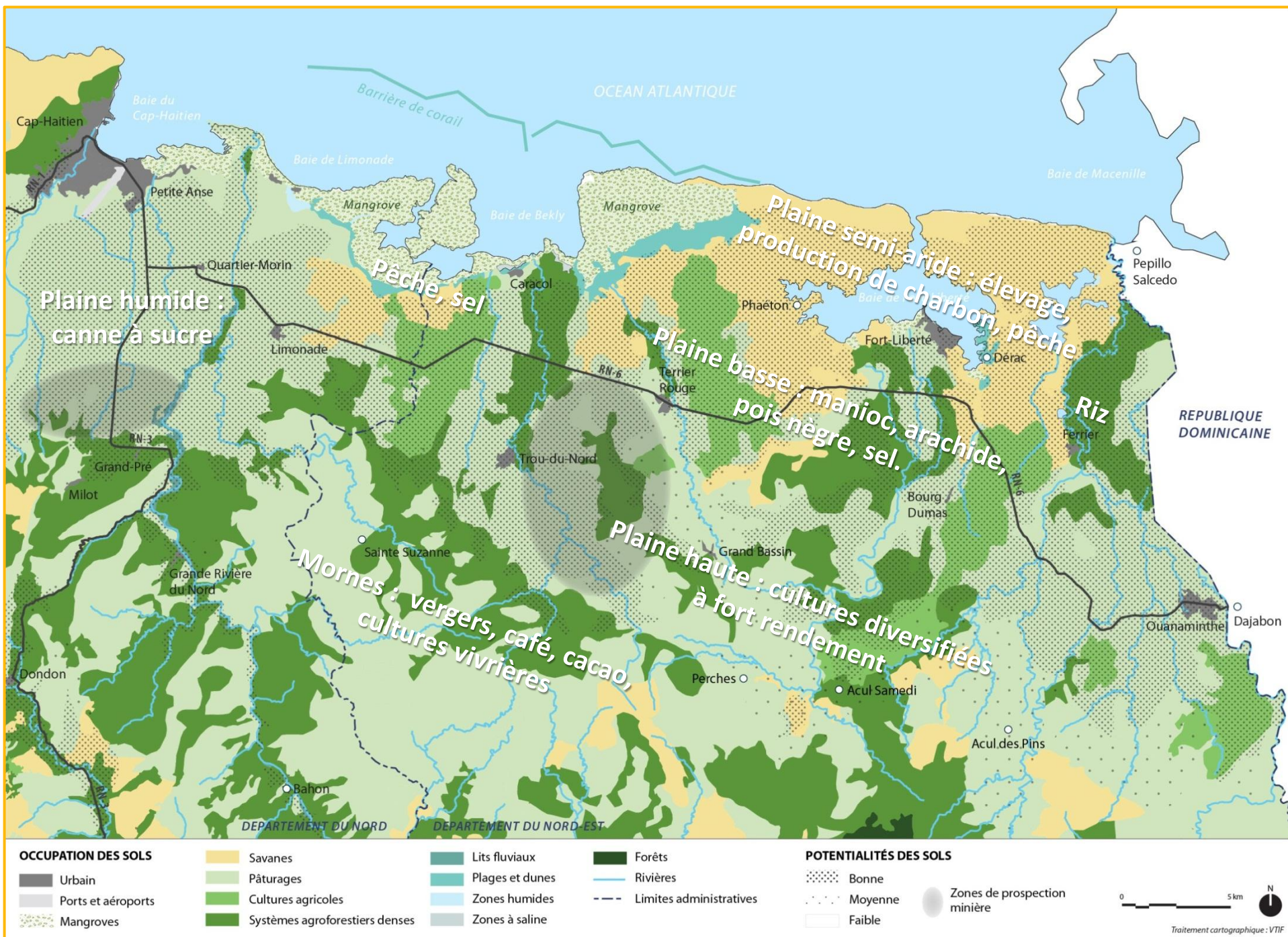
Le marché transfrontalier de Dajabon



L'entrée du Parc Industriel de Caracol



Distillerie Larue entre Cap-Haïtien et Quartier Morin



RESSOURCES NATURELLES

DÉFI 4 : MODERNISER L'AGRICULTURE

Un secteur essentiel à réformer et encourager

L'agriculture est un pilier doublement nécessaire à l'économie nationale :

- Par le nombre d'emplois qu'elle fournit, elle occupe une part importante de la population (50 % à l'échelle nationale) et est une source importante de revenus.
- Par la production – encore trop faible – et dont l'objectif est de garantir la sécurité alimentaire du pays.

Moderniser l'agriculture et en augmenter l'efficacité sont des objectifs en cohérence avec les autres objectifs visés parallèlement :

- Faire baisser la pression démographique sur les écosystèmes sensibles (en particulier le haut des mornes où l'agriculture sarclée accélère l'érosion).
- Dégager la main d'œuvre nécessaire au développement en plaine de l'industrie.
- Nourrir la population.
- Réduire le déficit de la balance commerciale et la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale.

Le Nord / Nord-Est fort de potentiels sous-exploités

Les gradients de milieux, de climats et d'altitudes sont favorables à une large palette de productions : produits de la mer (pêche, sel) et de la terre (productions végétales et animales, cf. Carte et photos ci-contre).

Le maintien jusqu'à présent des terres de la Plantation Dauphin dans le giron de l'État donne aujourd'hui l'opportunité d'une mise en valeur à grande échelle dans le cadre d'un vaste et ambitieux programme agricole basé sur des exploitations de superficie moyenne avec un niveau

technologique plus avancé que les pratiques paysannes d'aujourd'hui. Les terres de la Plantation Dauphin sont considérées comme propice à la production d'oléagineux. Toute l'huile consommée aujourd'hui en Haïti est importée. Un pôle de production d'huiles alimentaires contribuerait fortement à la sécurité alimentaire.

Des actions à entreprendre pour atteindre les objectifs visés

Pour parvenir à en exploiter pleinement les potentialités, il convient de lever les freins aujourd'hui à l'œuvre :

Dans le domaine du foncier, une politique foncière qui sécurise les terres productives est nécessaire au développement de l'agriculture.

La maîtrise et la valorisation des ressources en eau doit être le principe directeur de tout programme de mise en valeur intensive de cette zone.

Pour les plaines, deux axes majeurs d'intervention doivent être retenus : l'extension des surfaces irriguées à partir des eaux souterraines et des eaux de surface afin de valoriser ses sols fertiles (réfection et extension du système d'irrigation datant de la colonie) et la mécanisation des opérations de labour.

Dans l'aire de montagne, la priorité doit aller aux ouvrages de maîtrise du ruissellement et d'intensification agricole dans les petites ravines et les ravines moyennes afin de favoriser l'infiltration de l'eau, facteur essentiel au développement agricole et industriel des plaines et des villes, d'augmenter le revenu des agriculteurs en montagne et d'assurer la protection des bassins-versants.



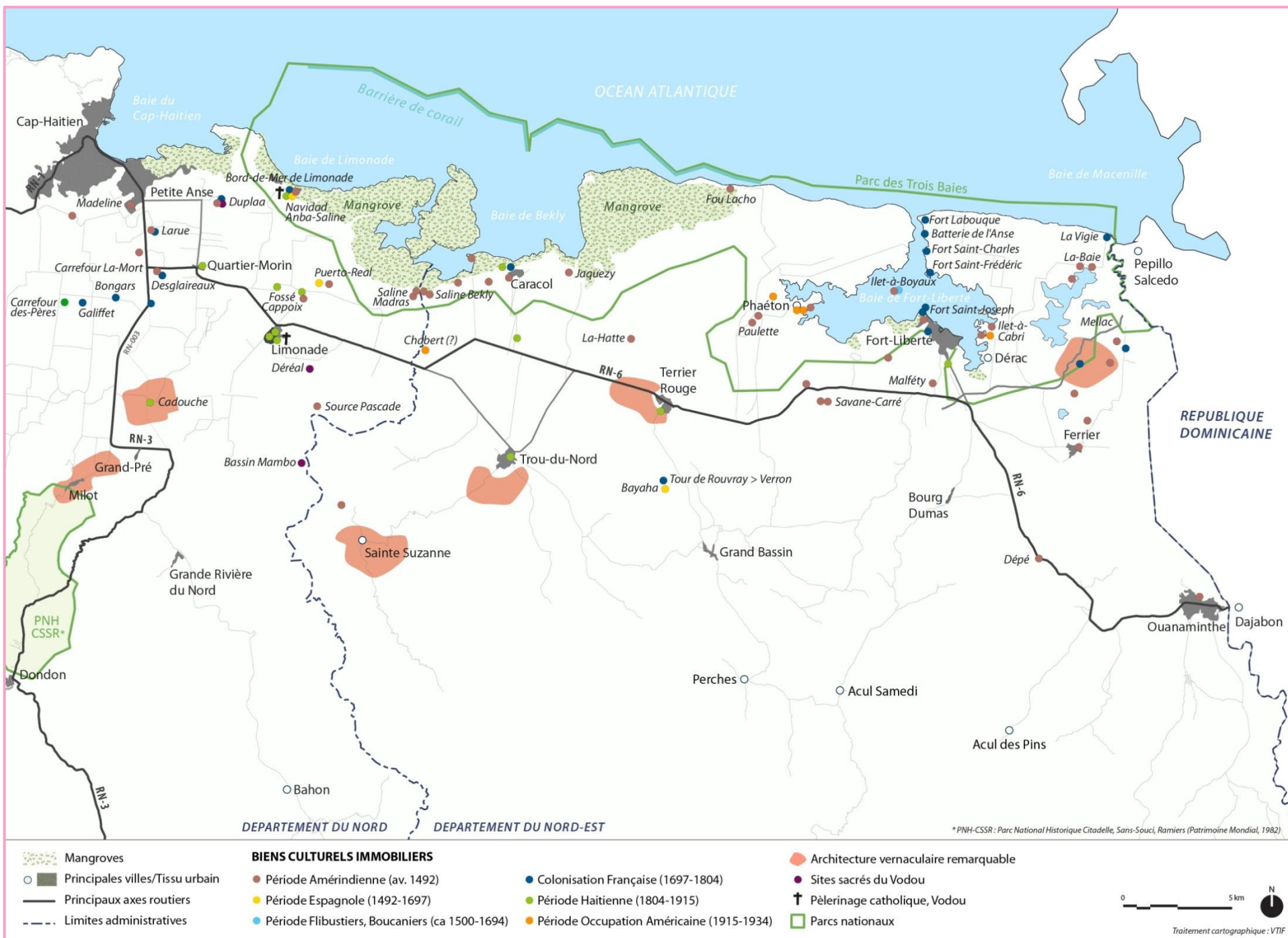
Grande Saline



Saline / Caracol



Pêche / Bord de mer de Limonade



SITES CULTURELS ET PATRIMONIAUX

DÉFI 5 : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE



La Citadelle Henry vue du ciel



Bateau de croisière au ponton de Labadie



Bassin Mambo

Diversité et richesse, atouts du NNE

Le Nord / Nord-Est porte les marques de la riche histoire d'Hispaniola, de l'époque précolombienne à nos jours. Les témoignages de l'histoire ont une portée nationale et internationale : l'arrivée de Christophe Colomb, l'indépendance d'Haïti et la toute première République noire...

Le must : le Parc National Historique, patrimoine mondial de l'UNESCO, qui réunit le Palais Sans Souci, la Citadelle Henry et les fortifications des Ramiers. Le PNH constitue également un cadre naturel préservé et une réserve importante de biodiversité.

La côte offre aussi de belles possibilités d'échappées : plage de Labadie à l'Ouest du Cap-Haïtien, mangroves de Caracol, Baie de Fort-Liberté, Lagon aux Bœufs, embouchure de la Rivière Massacre et vue sur le Morro de Monte Cristi.

Protéger le patrimoine historique et conserver les écosystèmes remarquables

L'héritage du passé est aussi important que les paysages et les écosystèmes diversifiés. Mais que ce soit le patrimoine historique ou la nature, ces trésors ont en commun leur fragilité. Ils nécessitent une attention particulière pour les préserver pour les générations futures et les mettre en valeur pour les générations présentes. A court terme, un budget doit être consacré à leur marquage et leur préservation. A long terme, le développement d'un tourisme durable doit permettre d'en assurer la mise en valeur.

Points d'ancrage et opportunités

Le Nord / Nord-Est jouit d'une situation particulière. Si le tourisme reste encore extrêmement limité dans les autres zones du pays, le Nord / Nord-

Est reçoit chaque année au terminal de Labadie plus de 600 000 croisiéristes. Ce potentiel de visiteurs mérite d'être exploité en développant l'offre d'excursion à la journée du terminal de croisière vers le Parc National Historique ou le Parc National des Trois Baies.

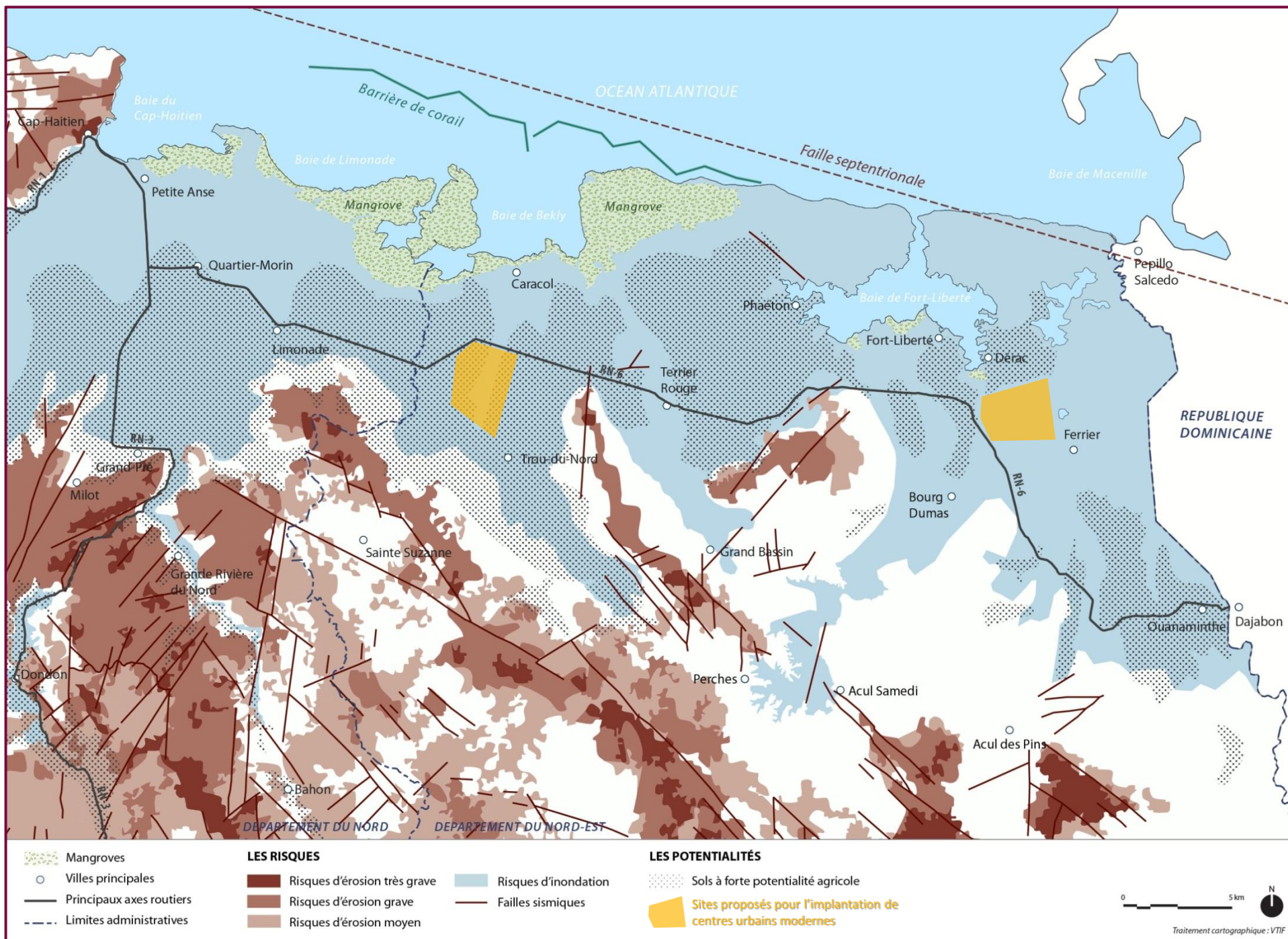
De même, la proximité de la République Dominicaine, destination prisée des tours opérateurs européens, peut profiter au développement du tourisme dans le Nord / Nord-Est. Le Parc National des Trois Baies peut prolonger la découverte de la côte Caraïbe initiée au Parc National de Monte Cristi des visiteurs et vacanciers installés en République Dominicaine.

Autre atout du Nord / Nord-Est pour le développement touristique : la possibilité de liaison directe à partir de l'aéroport international de Cap-Haïtien, porte d'entrée directe sur la Citadelle et possibilité d'arrivée ou d'évacuation des croisiéristes.

Objectifs et projets de développement

Pour concrétiser le potentiel touristique du Nord / Nord-Est, il est nécessaire de développer l'offre. Dans un premier temps, l'offre d'excursions à la journée, peut se développer à destination des croisiéristes ; puis rapidement, une offre moyen de gamme pourra se développer pour attirer des séjours plus longs.

Le littoral entre Pepillo Salcedo et la baie de Fort-Liberté pourrait constituer un endroit favorable à l'implantation de resorts, sur le modèle de ceux développés en République Dominicaine, du côté de Punta Cana par exemple.



ZONES À RISQUES, SOLS À FORT POTENTIEL AGRICOLE ET SITES PROPOSÉS POUR L'IMPLANTATION DE CENTRES URBAINS NOUVEAUX

DÉFI 6 : RÉDUIRE LES VULNÉRABILITÉS



Inondations / Village de Caracol



Zone aride / Abords du Fort Labouque



Mornes / Sainte Suzanne

Même si le territoire du Nord / Nord-Est jouit en Haïti d'une situation plutôt favorable, il n'est pas à l'abri des caprices de la nature : le risque sismique y est fort, les inondations peuvent être importantes comme en novembre 2012, la sécheresse est récurrente... Mais les vulnérabilités peuvent être réduites en fixant les règles à suivre et en s'y tenant.

Inondations

Le régime pluviométrique et la configuration du terrain entraînent des inondations récurrentes.

• Agir en amont sur les bassins-versants :

- Contenir la pression démographique sur les mornes en offrant des opportunités dans la plaine.
- Soutenir les projets de reforestation et d'agroforesterie.
- Créer une zone protégée dans les hauteurs de Vallières, château d'eau pour six bassins-versants.

• Déployer des systèmes d'assainissement :

- Compenser l'imperméabilisation des terres par un système de drainage efficace.
- Collecter les déchets solides.
- Curer régulièrement les canaux.

• Protéger les zones densément habitées :

- Définir des zones tampons autour des rivières (plaines inondables).
- Construire des digues de protection.
- Surélever les maisons, collecter l'eau de pluie et conserver des espaces perméables (jardins).

Cyclones

Le risque est plus faible que dans le reste du pays. Il convient néanmoins de le prendre en compte dans

les **normes de construction** et les **mesures d'alerte et de protection** de la population.

Sécheresses

La zone Nord Est du département du Nord-Est est plus aride mais la ressource en eau est disponible.

- Avoir un **usage du sol raisonné** en conservant les meilleurs sols pour l'agriculture et en densifiant les points de développement urbain.
- Développer les **accès à l'eau et l'irrigation**.

Glissements de terrain / Érosion

Des risques importants touchent les quartiers précaires de Cap-Haïtien.

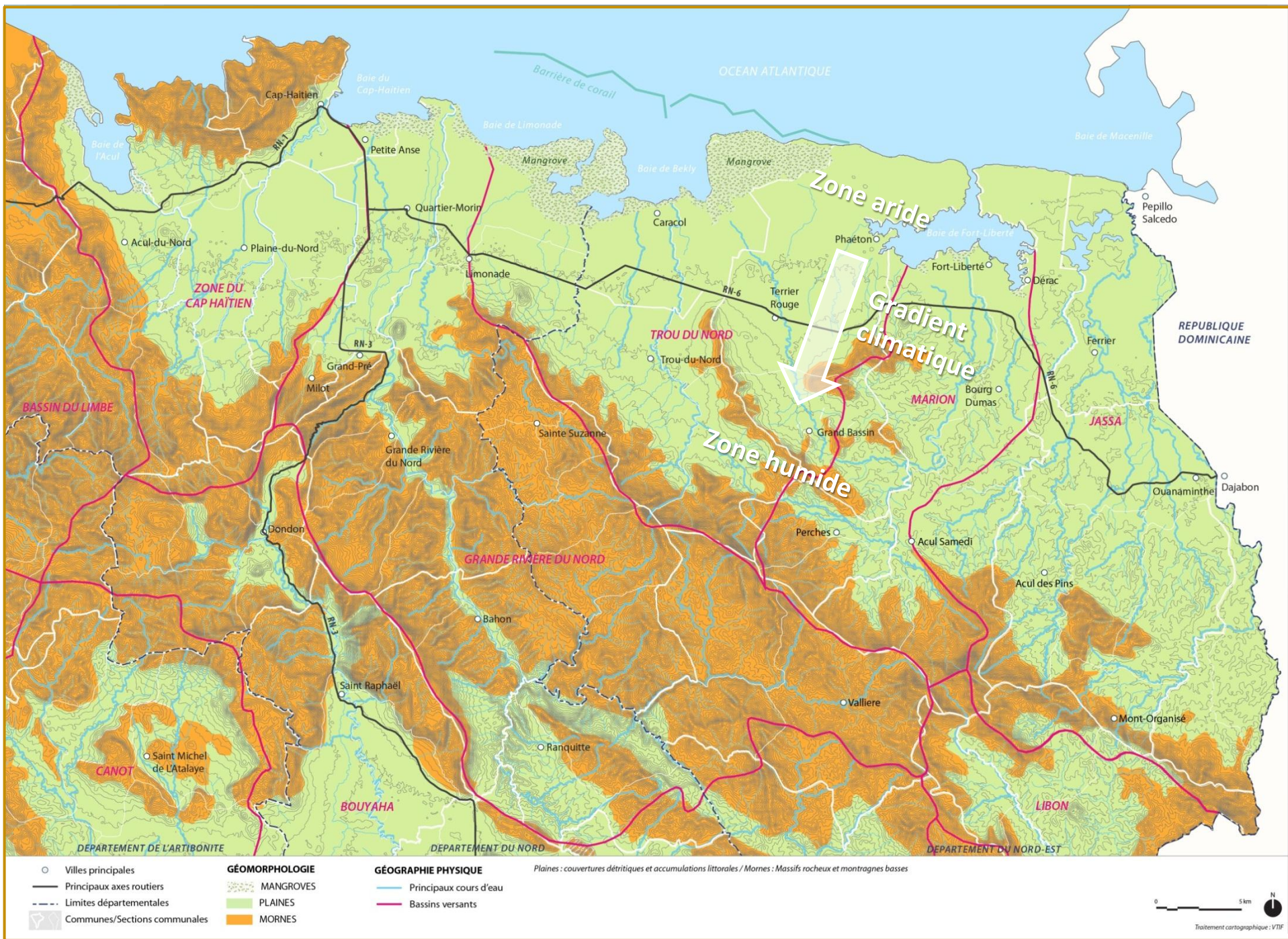
Des risques modérés sont à prendre en compte dans les mornes et notamment à Sainte Suzanne.

- **Lutter contre l'érosion** dans le cadre de la **gestion intégrée des bassins-versants** avec création de vergers (agrumes et goyaves).
- **Appliquer strictement les prescrits du décret de lotissement de 1982 dans les zones de pente supérieure à 15%.**

Tremblements de terre / Tsunamis

Le couloir Cap - Ouanaminthe est situé à proximité de la faille septentrionale qui passe au Nord de l'île d'Hispaniola.

- **Définir des normes de construction :**
 - Renforcer le code de la construction.
 - Améliorer la formation des professionnels de la construction.
- **Créer des zones de repli et de secours :**
 - Construire des terrains de sport dotés d'installations sanitaires.



RELIEF, HYDROGRAPHIE ET BASSINS-VERSANTS



Centre de santé de Quartier Morin



Éclairage solaire et lignes électriques / RN6



Marché de Dajabon



Pompe à eau / Sainte Suzanne



Campus Roi Henri Christophe / Limonade



Riziculture entre Malféty et Carrefour Chevry



Patrimoine bâti / Église de Fort-Liberté



Centre de stockage des déchets du PIC / Caracol



Transport sur la RN6

2

PLAN D'AMÉNAGEMENT

- ☐ Programmation urbaine
- ☐ Programmation économique
- ☐ Organisation spatiale régionale
- ☐ Modes d'habiter
 - ☐ Milieu rural
 - ☐ Bourgs et villes existantes
 - ☐ Centres urbains modernes
- ☐ Et accès aux services de base
 - ☐ Eau potable & Assainissement
 - ☐ Énergies
 - ☐ Gestion des déchets
 - ☐ Éducation & Enseignement supérieur
 - ☐ Réseau de santé

HORIZON 2030

Préparer le territoire Nord / Nord-Est à accueillir un million d'habitants en 2030, tel est l'objet de ce plan d'aménagement.

Le diagnostic régional (partie 1 / le lecteur pourra également se reporter au diagnostic détaillé produit par *the American Institute of Architects* AIA) a révélé les défis que nous devons collectivement relever pour être en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions un million d'habitants sur ce territoire à l'horizon 2030.

Nous proposons de débiter cette deuxième partie par un exercice de programmation urbaine et économique, qui permette de situer l'ambition du schéma et les objectifs quantitatifs 2030, notamment en matière de logements, d'éducation et d'emploi.

Le schéma d'aménagement propose ensuite une organisation spatiale régionale des activités (agriculture, industries, villes, bourgs et villages, marchés, pôles d'échanges et gares routières).

Nous détaillons enfin les principes d'accès de la population aux services de base pour les trois types de terroirs habités : le milieu rural, les bourgs et villes existantes, et les centres urbains modernes à développer.

LA QUESTION DE L'HABITAT

Les mécanismes de création de logements

Les besoins en matière d'habitat sont immenses. L'État ne saura y répondre directement efficacement. Il est en revanche fondamental que l'État et les collectivités locales se préoccupent de la structure urbaine et qu'ils investissent dans la planification, la structuration des quartiers précaires et l'aménagement de centres urbains nouveaux.

En matière d'urbanisation, les investissements de l'État devront se concentrer sur :

- La constitution d'une réserve foncière.
- Le tracé et la construction des rues et des réseaux.
- L'aménagement des espaces publics (places et parcs).
- La construction des équipements publics programmés.

Le plan urbain créera les conditions du développement d'un habitat dense, économe en foncier, efficace en transports, connecté aux aménités urbaines (emplois, éducation, santé), relié aux réseaux urbains (eau, assainissement, collecte des déchets solides, énergie, communication).

L'habitat proprement dit fera l'objet de promotion immobilière et d'auto-construction. Le sujet pouvant être laissé pour une large part, – comme aujourd'hui – aux initiatives privées. Mais – contrairement à la situation passée – il devra être encadré et contrôlé strictement. Les constructions devront prendre en compte le cadre fixé par le plan d'aménagement, les plans d'urbanisme, leurs règlements et les normes de construction applicables.

Les principes à appliquer pour l'habitat

On évitera en général de développer des quartiers résidentiels monofonctionnels. On préférera développer des quartiers urbains denses et mixtes.

La densité est une nécessité. Elle répond aux objectifs :

- D'économie du foncier.
- De rationalité des transports et des réseaux déployés.
- De proximité et d'accès aux aménités (emplois, éducation, santé).

La densité sans structure (qu'on observe dans les quartiers précaires) est par contre une source de danger :

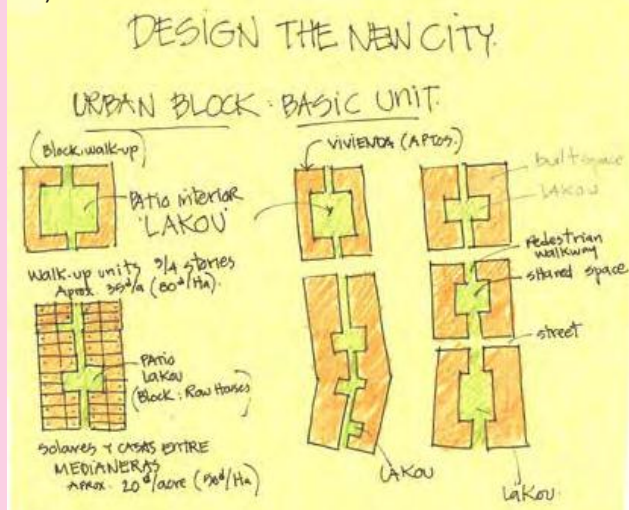
- Elle rend la ville vulnérable aux catastrophes naturelles (séisme, inondations, etc.).
- Elle est une source de pollution pour le cadre de vie immédiat (contamination de la nappe phréatique, pollution de l'air, etc.).
- Elle propage les épidémies (choléra depuis 2010).

Il convient donc de développer la structure urbaine avant même de développer les logements.

Un développement urbain dense et intégré suppose de construire en hauteur. Des bâtiments à 3 ou 4 étages comme ceux qui se construisent au Cap, à Fort-Liberté ou à Trou-du-Nord, permettent d'atteindre les densités escomptées. La construction en hauteur nécessite le strict respect des normes de construction.

Par ailleurs, la mixité des activités (a minima, logements, commerces et services, ateliers d'artisans, écoles) crée un cadre plus dynamique en termes de vie urbaine et plus efficace en termes de déplacements.

a)



b)



Atelier AIA 2012

- Réflexion sur la forme des ilots et les parcelles
- L'évolutivité des constructions en question

Accueillir un million d'habitants à l'horizon 2030

Être en mesure d'accueillir un million d'habitants à l'horizon 2030, c'est préparer le couloir Cap - Ouanaminthe à recevoir 350 000 habitants supplémentaires.

Plusieurs impératifs sont à prendre en compte :

- Maintenir l'équilibre dans les sections rurales impose d'envisager la croissance démographique essentiellement dans les villes.
- Limiter la consommation de foncier agricole nécessite d'une part de travailler à une structuration et une densification des villes existantes (faire la ville sur la ville), et d'autre part de concevoir des développements urbains denses (10 à 20 000 habitants au km²).
- Préserver la plaine du Cap requiert de porter un coup d'arrêt à l'expansion de la tache urbaine et de penser le développement d'autres polarités.

Objectifs chiffrés par commune

Le tableau ci-contre donne le cadre conceptuel permettant de préparer le couloir Cap - Ouanaminthe à l'objectif du Million d'habitant en 2030 tout en respectant les impératifs explicités plus haut. En grandes masses :

- Les villes du Cap et de Ouanaminthe devront par restructuration progressive et lente densification absorber 12 % de la croissance.
- Les villes secondaires (Trou-du-Nord, Fort-Liberté, Terrier Rouge, Ferrier) par structuration des quartiers précaires et développement de nouveaux quartiers absorberont 22 % de la croissance.
- Les bourgs et villages ruraux (Caracol, Sainte Suzanne notamment) devront maintenir leur caractère et leur équilibre sans changer significativement d'échelle.

Exercice programmatique	Pop. 2012	Cadrage 2030	Objectif programmatique
Cap-Haïtien	261 864	265 000	Arrêt de l'expansion de la tache urbaine
Quartier Morin	26 109	39 000	Quartiers nouveaux à urbaniser
Limonade	52 625	71 000	Quartiers nouveaux à urbaniser
Arrondissement de Cap-Haïtien	340 598	375 000	
Trou-du-Nord	46 695	55 000	Par structuration et densification progressive
Terrier Rouge	28 938	35 000	Par structuration et densification progressive
Centre urbain nouveau (Champin)	0	120 000	Centre urbain à développer (6000 hab/an)
Sainte Suzanne	26 750	27 000	Maintien du caractère et de l'équilibre
Caracol	7 362	8 000	Maintien du caractère et de l'équilibre
Arrondissement de Trou-du-Nord	109 745	245 000	
Fort-Liberté	32 861	37 000	Par structuration et densification progressive
Centre urbain nouveau (Chevry)	0	120 000	Centre urbain à développer (6000 hab/an)
Ferrier	13 973	18 000	Par structuration et densification progressive
Perches	11 028	15 000	Par structuration et densification progressive
Arrondissement de Fort-Liberté	57 862	190 000	
Ouanaminthe	101 280	140 000	Arrêt de l'expansion de la tache urbaine
Capotille	18 496	23 000	Par structuration et densification progressive
Mont-Organisé	20 015	27 000	Par structuration et densification progressive
Arrondissement de Ouanaminthe	139 791	190 000	
Total Couloir Cap - Ouanaminthe	647 996	1 000 000	

- Le gros de la croissance urbaine nécessite la construction de deux centres urbains nouveaux de 120 000 habitants : l'un à Champin pour renforcer le pôle de Trou-du-Nord, l'autre à Carrefour Chevry pour renforcer le pôle de Fort-Liberté.

Concevoir la ville haïtienne durable

Structuration des quartiers précaires, aménagement de nouveaux quartiers et fondation de centres

urbains nouveaux répondront aux mêmes exigences de développement durable : adaptation au contexte local et gestion de proximité ; utilisation rationnelle des terres (densité, mixité, proximité aux services) ; énergies renouvelables (soleil, vent, eau, biomasse) et gestion des déchets ; qualité des espaces publics et prédominance du végétal ; évolutivité.

LES GRANDS PROJETS

Le Parc Industriel de Caracol (PIC)

Le parc industriel de Caracol emploie déjà 5000 personnes. Le parc qui est opérationnel depuis 2012 devrait créer 37 000 emplois permanents lorsqu'il fonctionnera à pleine capacité. Un projet d'une telle envergure a des effets multiplicateurs dans d'autres domaines tels que la construction, le commerce, le logement, les transports, etc... On estime que le PIC va générer à terme 120 000 emplois directs et indirects.

Le PIC a bénéficié des financements de la BID et de l'USAID.

Les infrastructures associées

Centrale thermique : objectif 34 MW, 10 MW opérationnels pour le PIC et pour les communes voisines (Caracol, Trou-du-Nord, Terrier Rouge, Limonade).

Centre de tri et de stockage des déchets.

Usine de traitement des eaux rejetées.

Les projets de construction de logements

L'USAID et la BID construisent des parcs de logement sur différentes communes du Nord / Nord-Est : 2660 unités à Fort-Liberté, 750 unités à Limonade, 540 unités à Quartier Morin. Food for the Poor réalise également de nombreux projets sur l'axe de la RN6.

Ces parcs de logement doivent s'intégrer harmonieusement dans le tissu de la région et le cadre de la planification dressé par le présent plan.

Le port de marchandises

Des investissements doivent permettre de rénover et de désenclaver le port du Cap-Haïtien. La construction d'un pont et d'une nouvelle route reliant le port à la RN6 et au PIC permettra de faciliter le transport des productions destinées à l'exportation.

Le port de Cap-Haïtien, sous-utilisé aujourd'hui, possède les capacités suffisantes pour répondre aux besoins du Parc Industriel. Un redéploiement des activités portuaires dans la baie du Cap-Haïtien est envisageable à long terme.

Le campus Roi Henry Christophe de l'UEH

L'université d'État d'Haïti a réalisé la construction d'un campus universitaire devant recevoir plus de 10 000 étudiants et doté de 72 salles de classes, de salles de réunions, d'une bibliothèque, et des laboratoires. Ce campus universitaire (financé par la République Dominicaine) chevauche les communes de Limonade et Trou-du-Nord sur 60 carreaux de terre. Ce projet va attirer une population estudiantine qui aura besoin de logement et de services adjoints.

Le projet tourisme

Un grand programme est lancé pour favoriser le développement du tourisme dans la région Nord : mise en valeur du Parc National Historique, route d'Acoul du Nord à Milot pour drainer les croisiéristes de Labadie à la Citadelle Henry, protection des restes du village Taïno de Grande Saline, protection du patrimoine historique de Fort-Liberté et de Cap-Haïtien, etc.

Ces projets sont financés en partie par la Banque Mondiale et la BID.

L'aéroport international de Cap-Haïtien

Depuis octobre 2012, l'aéroport de Cap-Haïtien est en capacité de recevoir des avions gros porteurs en provenance des États-Unis ou d'Europe : sa piste a été allongée à 2600 m et elle sera encore prochainement allongée pour atteindre 3000 m.

Parallèlement, les travaux de construction d'un hall d'aéroport (en partie financés par un don de 33 M\$ du Venezuela) avancent. La livraison est prévue pour 2013.

Les programmes agricoles et les projets de gestion des bassins-versants

Un ensemble de projets et grands programmes ont pour objectif de développer l'agriculture, d'atteindre le seuil de sécurité alimentaire et de lutter contre les désastres naturels. Ces projets (Global Agriculture and Food Security Program, Feed the Future, Programme de Mitigation des Désastres Naturels) sont notamment financés par la Banque Mondiale, la BID et l'USAID.

Le projet transfrontalier

Les échanges entre Haïti et la République Dominicaine sont forts, en particulier au niveau de Ouanaminthe et de Dajabon, où le grand marché transfrontalier draine une foule de vendeurs et d'acheteurs les lundis et vendredis.

Les infrastructures (routes transfrontalières et ponts sur la rivière Massacre) devraient bénéficier prochainement de financement du Fonds Européen de Développement.

PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE



Le programme économique se déploie sur cinq volets :

Éducation : mettre en place les bases du développement

L'éducation et l'enseignement professionnel restent les fondements du développement. Ils devront être orientés pour soutenir les activités locales : industrie, agriculture, construction, tourisme. L'Université d'État d'Haïti à Limonade doit se donner pour mission d'accompagner cette programmation économique et territoriale.

Agriculture : viser la sécurité alimentaire

Irrigation et mécanisation seront les slogans de la modernisation. En plaine, un grand programme (cf. encadré ci-contre) devra mettre en valeur les terres de la Plantation Dauphin. Dans les mornes, les projets intégrés des bassins-versants viseront la promotion des vergers et l'intensification agricole dans les fonds frais aménagés.

Activités industrielles : utiliser les opportunités de la loi Hope comme moteur de l'industrialisation

Le PIC fournira à terme 37 000 emplois directs, essentiellement tournés vers l'exportation. Il pourra progressivement fournir également le marché national.

Agro-industrie et artisans : développer la production pour satisfaire la demande locale

Le marché intérieur est important. Il doit pleinement profiter au développement économique du pays. Consommer haïtien nécessite de produire haïtien. Cela permettra de réduire le déficit commercial et ce sera bon pour l'emploi.

Tourisme : développer le potentiel touristique pour bénéficier d'entrée de devises

Développer dans un premier temps les excursions à la journée à partir de Labadie et de Puerto Plata, puis conforter l'offre de séjour. Un projet de resort pourrait voir le jour sur la côte Nord de Fort-Liberté.

Grand programme pour la Plantation Dauphin : des modèles d'organisation ont fait leur preuve

L'histoire difficile d'Haïti avec l'époque coloniale et l'esclavage a jusqu'aujourd'hui des répercussions sociologiques fortes sur le rapport au travail. Sur le territoire haïtien, le mode de fonctionnement qui semble le mieux correspondre au paysan haïtien est l'indépendance et l'autonomie. Les tentatives d'organisation collective ont du mal à perdurer et les coopératives mises en place ont du mal à fonctionner.

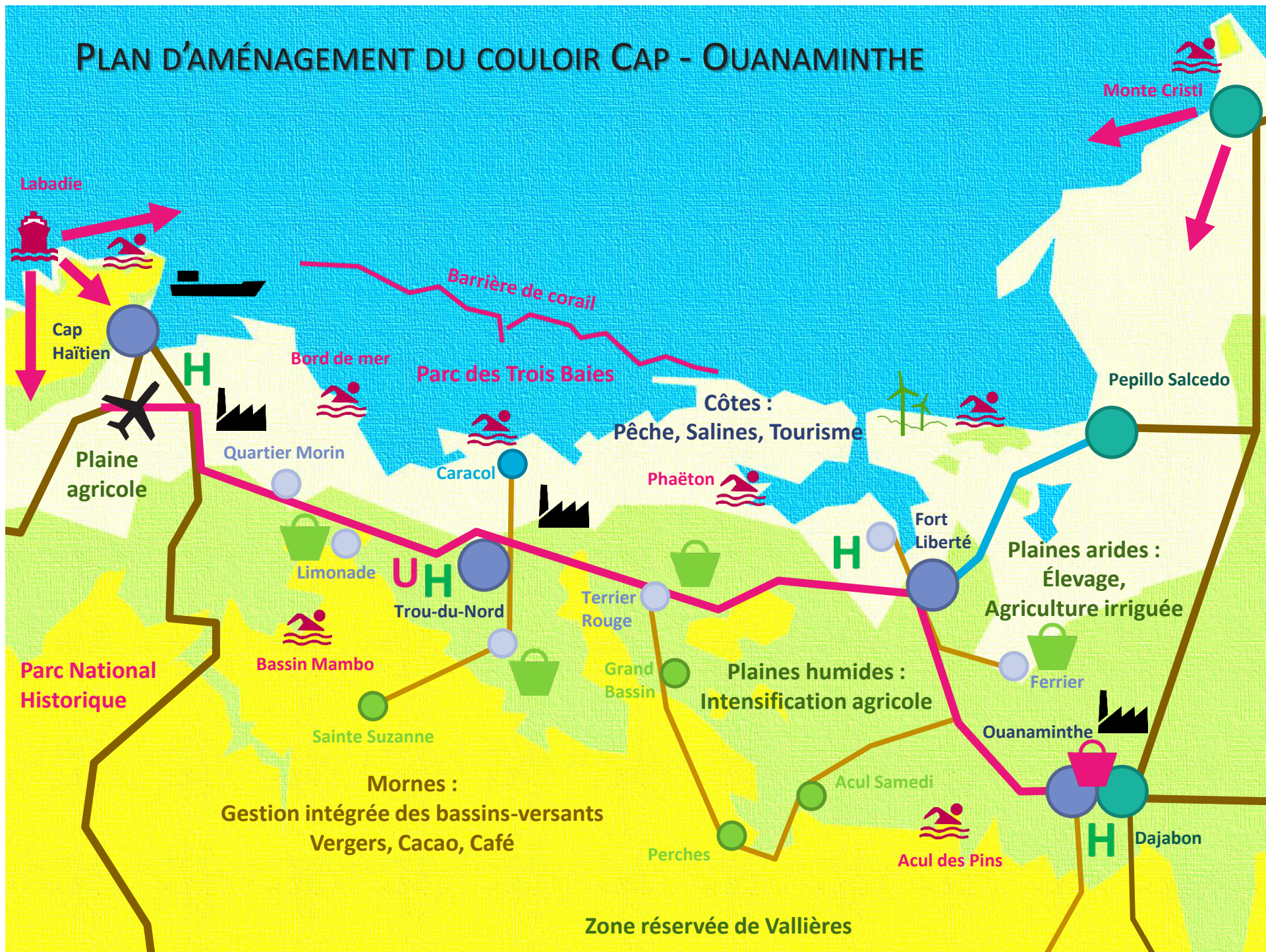
Un système a néanmoins fait ses preuves en Haïti sous des formes différentes :

- L'histoire de la Standard Fruit qui contractualisait avec des paysans de l'Artibonite.
- Dans la zone transfrontalière, des contrats sont également passés entre industriels dominicains et exploitants individuels haïtiens.

La mise en place d'une compagnie nationale ou d'un industriel privé pourraient faciliter l'exploitation des terres de la Plantation Dauphin par des agriculteurs indépendants mais s'inscrivant dans un cadre organisé et bénéficiant du support nécessaire à la modernisation des modes d'exploitation des terres (irrigation, mécanisation).



PLAN D'AMÉNAGEMENT DU COULOIR CAP - OUANAMINTHE



Organiser l'espace. Le projet d'organisation et de développement territorial s'organise dans l'espace autour d'éléments structurants :

La RN6 : colonne vertébrale du couloir

Reprenant l'axe historique menant de Santiago de los Caballeros au Cap Français, la RN6 est la route des échanges. Elle dessert les grandes villes du couloir Cap - Ouanaminthe et constitue le vecteur du réseau de villes à construire.

Un réseau de polarités

Les quatre chefs-lieux d'arrondissement (Cap-Haïtien, Trou-du-Nord, Fort-Liberté et Ouanaminthe) constituent un réseau de polarités dont les centres sont distants les uns des autres d'une vingtaine de km. Cette échelle met la ville à une demi-heure de toutes les localités. Ces centres entretiennent des liens de proximité avec leur bassin de vie urbain et rural. Ils constituent l'interface entre production et transport.

Deux centres urbains nouveaux

Cap-Haïtien et Ouanaminthe sont déjà fortement développés. Ces villes nécessitent un travail de structuration et de densification des quartiers précaires. En revanche, leur tache urbaine doit cesser de s'étendre et grignoter les plaines productives situées à leurs abords.

Fort-Liberté et Trou-du-Nord seront par contre renforcées de manière à rééquilibrer le poids des 4 polarités. Ce renforcement passera par une restructuration des quartiers précaires, par l'aménagement d'extensions structurées et par la fondation de deux centres urbains nouveaux.

Chacun de ces centres urbains nouveaux permettra d'accueillir à terme 120 000 habitants dans des conditions de vie urbaine intégrée.

Des zones de développement économique

Cap-Haïtien, le parc industriel de Caracol et la zone

franche de Ouanaminthe constituent les zones industrielles qui seront renforcées dans les années à venir.

Les villes secondaires devront renforcer leur production agricole et artisanale.

Un parc éolien pourra être développé au Nord de Fort-Liberté.

Un resort touristique pourrait voir le jour sur la côte, entre Fort Labouque et La Vigie.

Des équipements régionaux partagés

Cap-Haïtien, capitale régionale du Nord, conservera les équipements portuaires et aéroportuaires qui devront être renforcées pour répondre aux besoins de tout le couloir.

Deux hôpitaux régionaux seront implantés dans les centres urbains nouveaux. Le premier, sur le campus de Limonade, dans l'axe Trou-du-Nord/Caracol sera un hôpital universitaire. Le second à Fort-Liberté.

Dajabon-Ouanaminthe et leur marché transfrontalier continueront à jouer le rôle de porte d'entrée et de sortie pour les marchandises échangées entre la République Dominicaine et Haïti.

Une nouvelle porte pourrait être créée à Pepillo Salcedo pour faciliter les échanges touristiques entre Monte Cristi, Fort-Liberté et la Citadelle. Elle nécessite la construction d'un pont à l'embouchure de la Rivière Massacre et de la route jusqu'à Carrefour Chevy.

Un espace rural productif

L'équilibre du milieu rural sera maintenu. L'agriculture sera modernisée. Un grand projet de mise en valeur des terres de la Plantation Dauphin avec développement d'un réseau d'irrigation et mécanisation permettra d'assurer la sécurité alimentaire du couloir.

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

Un environnement préservé et mis en valeur

Une attention forte sera redonnée au patrimoine historique et naturel.

Le patrimoine historique sera répertorié et préservé. Il offrira des possibilités d'excursions pour enrichir l'offre touristique dont le Parc National Historique constitue le fleuron.

Le patrimoine naturel sera également mis en valeur. Un grand parc des 3 baies permettra de protéger la richesse des écosystèmes marins et côtiers. Bassin Mambo et le saut d'Acul des Pins seront aménagés pour recevoir des touristes.

Projeter dans le temps

Regarder loin pour sortir du cadre de l'urgence, fixer l'horizon 2030 et avancer étape par étape

Le projet de développement territorial s'organise progressivement dans le temps :

Court terme (2013)

Il s'agit de produire les plans des centres urbains nouveaux, de réaliser les études d'urbanisme du Cap-Haïtien et d'Ouanaminthe, et de dresser les plans directeurs de structuration des quartiers précaires des villes secondaires.

Moyen terme (2014-2015)

Il s'agit d'améliorer progressivement les conditions de vie en milieu rural, de renforcer des bourgs et villes existantes, d'aménager et de commencer la construction des centres urbains nouveaux.

Long terme (2015-2030)

La structuration des quartiers précaires et le développement des centres urbains nouveaux s'effectueront au rythme des besoins, sur les plans définis et réactualisés régulièrement.

Accompagnement de l'investissement privé et mise en place des infrastructures à toutes les étapes.

PLAN DE TRANSPORT

Développement des transports

Les transports (marchandises et personnes) sont nécessaires au bon fonctionnement social et économique du couloir. Pour améliorer leur efficacité, il convient :

- De mettre en place des services de transport.
- De développer les équipements nécessaires aux échanges (cf. Route à deux vitesses).
- De maintenir les infrastructures en état en procédant à un entretien régulier.
- De mettre en œuvre la politique de sécurité routière.

La route et ses usages

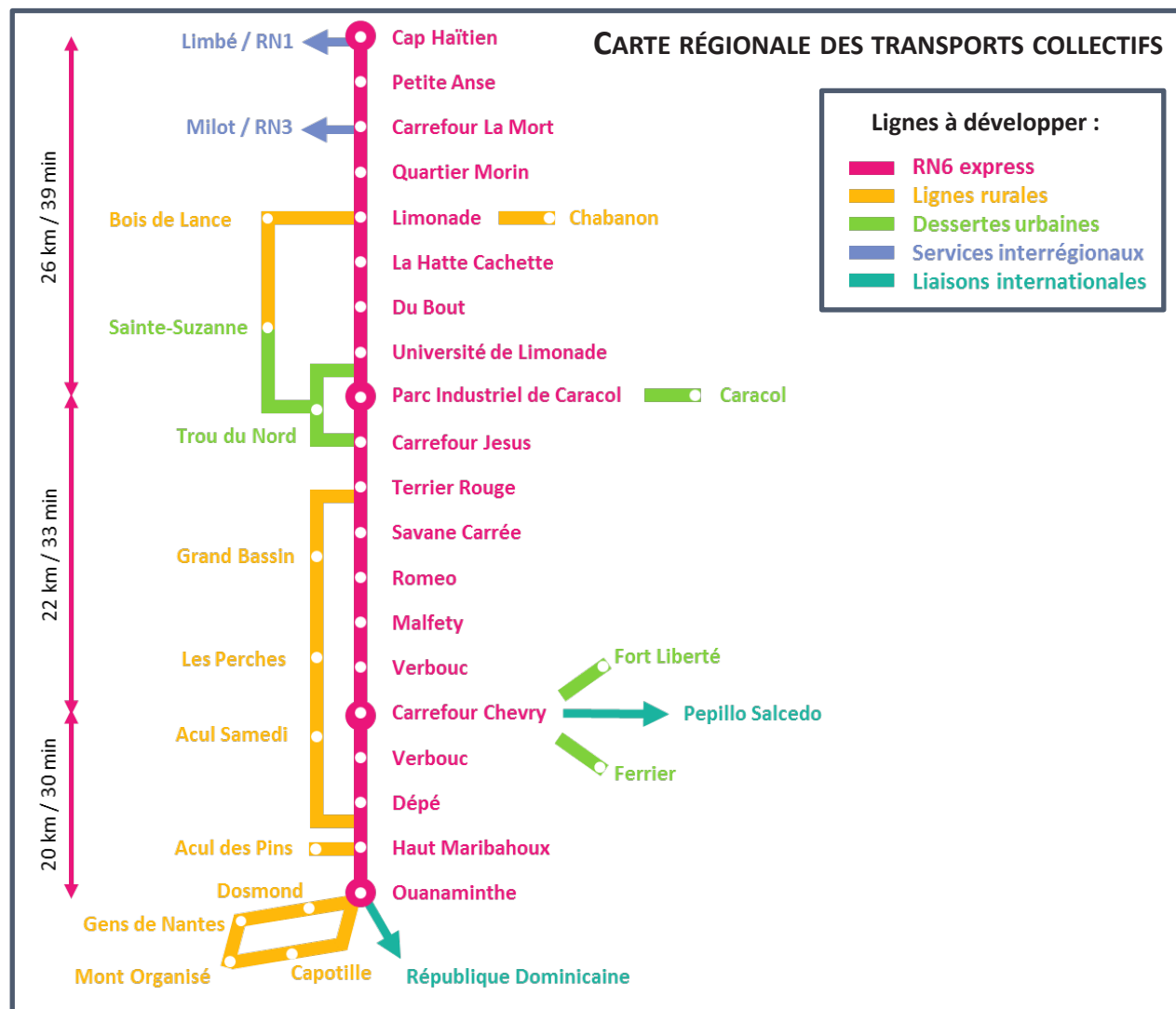
La route n'est pas seulement le lieu de la **circulation motorisée** :

- Le bas côté de la route sert aux déplacements lents (piétons, ânes, vélos...).
- Au contact des habitations, la route devient marché, les marchands installant leurs étals au plus près des flux.
- La surface plane ensoleillée de la bande asphaltée peut à l'occasion servir de séchoir pour les grains de riz, de café ou de cacao.

Dévier la route ne peut avoir de sens dans ce contexte. Il convient plutôt de prendre en compte la multifonctionnalité de la route dans les projets.

C'est le concept de **route à deux vitesses** déjà développé dans le dossier de la Boucle Centre-Artibonite. Les projets du Nord / Nord-Est doivent permettre de mettre en œuvre ces différentes innovations :

- Développement de contre-allées en terre battue ou de trottoirs larges en zone urbaine ;
- Implantations de pôles d'échanges et de marchés dans les villes traversées ;
- Stations de bus tous les km et gares routières aux différents carrefours.



Cf. Dossier Haïti Demain
Boucle Centre-Artibonite

MODES D'HABITER ET ACCÈS AUX SERVICES DE BASE

Les différents types d'habitat et l'accès aux services

	Habitat rural	Quartier précaire	Urbain intégré
Eau	Autonomie : citernes, puits et pompes individuels ou fontaine publique (point d'accès collectif)	Point d'accès collectif Raccordement progressif au réseau	Développement du réseau avec captage contrôlé et château d'eau
Assainissement	Autonomie : cabane au fond du jardin, fosse d'aisance	Grande précarité Latrines et bains publics à développer	Raccordement au tout à l'égout et traitement des boues avant rejet
Énergie	Autonomie : panneau solaire individuel ou point service	Autonomie et raccordement progressif aux réseaux	Développement du réseau et diversification des sources d'énergie
Communication	Autonomie : antennes relais et points services	Médiathèque et bornes Wi-Fi	Médiathèque (publique), cafés internet (privé) et couverture Wi-Fi
Densité et type d'occupation du sol	 Ex. Gens de Nantes	 Ex. Ouahaminthe	 Ex. Fort-Liberté
Rapport à l'espace public et gabarit des constructions	 Ex. Meillac	 Ex. Cap-Haïtien	 Ex. Quartier Morin

Ce plan d'aménagement a l'ambition de clarifier la stratégie à mettre en œuvre pour améliorer l'accès de la population aux différents services de base. Cette stratégie doit nécessairement tenir compte de la diversité et de la réalité des situations rencontrées. Aussi proposons-nous de classer ces situations en 3 modes d'habiter bien distincts :

- **L'habitat rural**, caractérisé par une faible densité et une forte autonomie, qui repose sur une relation harmonieuse d'équilibre avec la nature.
- **Les quartiers précaires**, qui conservent les caractéristiques d'autonomie du milieu rural mais dont la densité dépasse le seuil critique au-delà duquel la nature n'est plus en capacité de jouer son rôle régulateur, notamment dans le traitement des rejets et des déchets.
- **L'urbain intégré**, qui organise la densité et structure les activités autour d'infrastructures et d'équipements qui rendent vivables les fortes densités de population.

Ces 3 modes d'habiter se rencontrent sur tout le territoire. Nous décrivons dans les pages qui suivent la stratégie appropriée pour le cadre et la qualité de vie des habitants dans chacune de ces situations.

Classification des différents types d'habiter et caractéristiques d'accès aux services de base dans les différents cas.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE EN MILIEU RURAL

S'inspirer du modèle « Digicel »

L'exemple de la téléphonie mobile est particulièrement intéressant. Aujourd'hui, quasiment tous les villages se trouvent équipés d'une antenne relais et d'une borne Digicel, qui fournissent accès quasiment partout au téléphone. La technologie mobile a permis de couvrir très rapidement une très grande part du territoire. Elle a ainsi dépassé en très peu d'années les possibilités du réseau filaire et les contraintes liées au déploiement et à l'entretien d'un réseau physique lourd.

Deux enseignements doivent être tirés de cet exemple :

- D'abord **le principe de réseau de points** qui hybride l'idée d'interrelation / de système collectif, et celle d'autosuffisance / d'autonomie individuelle : les antennes tissent la toile, les panneaux solaires permettent aux bornes de fonctionner et d'offrir le service attendu sans dépendre d'un réseau physique trop coûteux et trop peu rentable.
- Ensuite, **le consentement à payer** de la population pour des services modernes fonctionnels et efficaces. L'offre crée la demande.

Développer des points de service

L'exemple des télécommunications peut inspirer la création de points d'accès à d'autres services, par exemple :

- Des kiosques fontaines autonomes en énergie ou dont le dispositif de pompage est ludique (ex. des pompes sud-africaines qui répondent

à deux besoins essentiels : fournir de l'eau et offrir des espaces de jeux aux enfants).

- Des classes relais, fonctionnant en réseau autour des EFACAP pour amener des enseignements de qualité au plus près des jeunes enfants habitant dans le milieu rural.

Dans les bourgs ruraux, le développement d'écoles avec internat (dortoirs et cantine) permettrait d'accueillir les enfants trop éloignés de l'école pour y marcher tous les jours.

Renforcer l'autonomie de l'habitat rural

Améliorer le cadre et la qualité de vie dans le milieu rural, nécessite d'une part de modérer la croissance démographique pour maintenir l'équilibre avec le milieu naturel, d'autre part d'améliorer les services, en renforçant l'autonomie de l'habitat rural.

Les initiatives suivantes doivent par exemple être encouragées :

- Construction de citernes et stockage de l'eau de pluie.
- Équipement solaire individuel.
- Amélioration des types de latrine.
- Développement des bonnes pratiques en matière d'assainissement, d'hygiène et de santé.



Télécommunication :
touche de modernité disséminée sur tout le territoire



Ex. de pompe à eau ludique en Afrique du Sud
© www.playpumps.co.za



Latrine en milieu rural / Dosmon



Concept des pôles de vie développé dans le dossier de la Boucle Centre-Artibonite



Faire des rues et développer les réseaux d'eau et d'assainissement



Construire des latrines et des salles de bains publiques

DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SERVICES DANS LES VILLES

Structurer les quartiers précaires

Structurer les quartiers précaires répond à deux préoccupations :

- Développer l'accès de la population aux services urbains de base et sortir de la bidonvilisation ambiante.
- Créer les conditions d'une densification organisée des villes existantes. Il s'agit d'éviter deux écueils : celui de la tache d'encre qui grignote les espaces productifs ; celui de l'asphyxie qui congestionne la ville, la rend inefficace et irrespirable.

Recréer la ville sur la ville est un enjeu de taille qui suppose d'entrer dans des mécanismes complexes. Mais les phénomènes sont déjà à l'œuvre. Il s'agit là encore de les organiser. C'est bien l'objet de ce plan d'aménagement qui devra être décliné ensuite dans chaque ville dans des plans directeurs de structuration des quartiers précaires.

Le premier enjeu de ces plans est de tracer le réseau viaire, les rues nécessaires pour irriguer ces quartiers, car :

La rue est axe de services

La rue crée en effet des axes qui facilitent le déploiement des réseaux urbains et donc l'accès de la population aux services de base. La rue n'est que la partie émergée d'un système de VRD plus complet :

- Système d'assainissement avec canaux dimensionnés pour réguler les pluies et limiter les risques d'inondations.
- Réseau d'eau potable.

- Réseau d'évacuation des eaux usées.
- Potentiellement d'autres réseaux : gaz, électricité, fibre optique...

La rue donne accès aux équipements publics

La rue est aussi un espace public, lieu de rencontres et d'échanges, support de la vie urbaine. Elle permet de rejoindre d'autres espaces et d'autres lieux. La rue donne ainsi accès aux différents équipements qui pourront être développés progressivement :

- Places publiques et stades.
- Blocs sanitaires et salles de bains publiques, associées aux équipements publics.
- Écoles.
- Dispensaires.
- Pôles multimédia.

La rue structure la ville et en permet la densification

On observe dans les villes du couloir Cap - Ouanaminthe des dynamiques de densification déjà à l'œuvre. A Ouanaminthe par exemple, là où des rues irriguent le tissu urbain, « poussent » de nouvelles maisons de deux ou trois étages, remplaçant les anciennes maisons de plain-pied.

L'énergie est là. Il faut l'organiser en fixant les règles qui permettent de rendre la ville harmonieuse : alignement, gabarit, hauteurs maximales, détails architecturaux...

BELLADÈRE, LA LEÇON D'URBANISME : BÂTIR UNE VILLE NOUVELLE EST POSSIBLE

Inaugurée en 1948, Belladère fut construite sur un site fort agréable situé à près de 400 m d'altitude, en pleine campagne. Elle s'étire d'est en ouest sur la ligne de crête d'une colline surplombant la vallée agricole de Grande-Plaine. Première cité moderne, la ville nouvelle surgit, neuve, belle et immaculée, nous décrit C. Noisy, chroniqueur de l'époque.

En effet, Belladère a cela de particulier qu'elle tient à la fois d'une composition urbaine simple, choisie librement par ces concepteurs, et de l'architecture remarquable de ses édifices administratifs.

Mais la création quasi ex nihilo de cette ville, tient également d'une certaine volonté de rompre définitivement avec un aménagement territorial datant de la colonie de Saint-Domingue et qu'aucun projet ultérieur n'avait modifié en profondeur.

Le plan de la ville de Belladère a été dressé par le Service d'Urbanisme des Travaux Publics, sous la direction de l'Architecte Franck Jeanton, diplômé de l'École des Beaux-Arts de Paris, assisté de l'Architecte René Villejoint de l'École Spéciale d'Architecture de Paris. La construction des bâtiments administratifs a été réalisée par une brigade d'Ingénieurs du Département des Travaux Publics sous la direction de l'Ingénieur Paul Pereira, Secrétaire d'État des Travaux Publics. L'exécution de résidences des fonctionnaires a été réalisée par l'Ingénieur Clément Paultre.

Très certainement influencés par les principes d'urbanisme prônés par Auguste Perret et surtout par Tony Garnier, les concepteurs de cette ville trouvèrent avec Belladère la première occasion

d'appliquer dans un projet global leur connaissance souvent acquise à l'étranger, particulièrement en France, dans les plus grandes écoles d'Architecture, selon une tradition bien établie en Haïti depuis la seconde moitié du XIXe siècle.

Des résultats formels des hypothèses et des réalisations de Garnier, les architectes haïtiens ont retenu l'essentiel : une clarté de la géométrie découlant des principes des compositions architecturales classiques et une cohérence formelle entre la structure de l'édifice et sa fonction. Ils ont également appliqué partiellement certaines hypothèses de composition urbaine de Garnier : l'adoption de règles capables de générer des formes et des typologies fortes, telle la recherche d'une liaison étroite entre espace intérieur et espace extérieur, facilitant une lecture du lieu, perçu comme essentielle tant dans la composition à l'échelle urbaine que dans la distribution architecturale. La lumière naturelle, les conditions climatiques, les caractéristiques morphologiques du site sont pris en compte en tout premier lieu et sont déterminants pour les résultats formels.

Enfin, sur le plan architectural, Belladère va populariser un langage nouveau qui prédominera en Haïti tout au cours de la décennie suivante.

Le plan d'urbanisme

La ville obéit à un programme précis : établir un centre administratif appelé à gérer l'accès et le commerce par la frontière et accompagner le

développement de la nouvelle colonie agricole de Baptiste dont elle n'est distante que de quatorze kilomètres. Pour cela, nombre de bureaux de l'État et de services techniques publics y seront implantés : le Bureau du Service agricole et des Travaux publics, le Service des Postes et des Télégraphes, un hôpital, une église et ses dépendances, un hôtel, un magasins d'approvisionnement, deux écoles, une caserne et des services de douanes, une banque, le Bureau des Contributions et un tribunal. Les fonctions de l'État y sont également représentées : la Mairie et la résidence du Délégué, représentant du Chef de l'État dans la ville. Les résidences destinées à loger les fonctionnaires de l'État serviront de modèles aux maisons d'habitations futures. Un quartier pour loger les ouvriers de la construction sera construit au préalable.

Le plan épouse la topographie du site avec simplicité : une avenue centrale longeant une ligne de crête et deux embranchements courbes la rejoignant à l'est et à l'ouest. Une disposition de bâtiments publics autour de la place, centrale à l'ensemble, constituait le départ de l'ordonnement de la composition.

Il s'agit, en fait, de la première tentative haïtienne d'urbanisme moderne, dans le sens de la ville née de la révolution industrielle en Europe.

Daniel Élie, Architecte

Extraits du BULLETIN DE L'ISPAN N° 12 • mai 2010



BÂTIR DEUX NOUVEAUX CENTRES URBAINS

Objectifs

Les deux centres urbains modernes doivent permettre d'accueillir la part la plus importante de la croissance démographique. Ils doivent permettre de stopper la croissance de Cap-Haïtien sur la plaine et contribuer à créer un réseau de villes équilibrées.

Rôle de la puissance publique dans la fondation des centres urbains modernes

Les pouvoirs publics ne peuvent pas tout construire. En revanche, ils sont responsables de la mise en place de la structure de la ville. L'action publique prendra en compte :

- **L'aménagement**, c'est-à-dire le tracé et la construction des rues, des réseaux et des espaces publics.
- **Les services support**, c'est-à-dire le captage, le stockage et l'acheminement de l'eau, la production et la distribution d'électricité, les réseaux d'assainissement, le traitement des eaux usées et la collecte et le traitement des déchets solides.
- **Les équipements publics**, à savoir, en priorité, les écoles, les centres de santé, les pôles multimédia et les stades et équipements culturels et sportifs.
- **La formalisation et le contrôle des règles** à suivre pour lotir les parcelles et bâtir.

Exemples de trames urbaines

Le territoire haïtien présente deux types d'espaces urbains structurés :

- Le damier « Nouveau Monde » avec ses rues orthogonales et ses îlots réguliers s'est développé partout en Amérique. Les villes historiques d'Haïti offrent une variété de

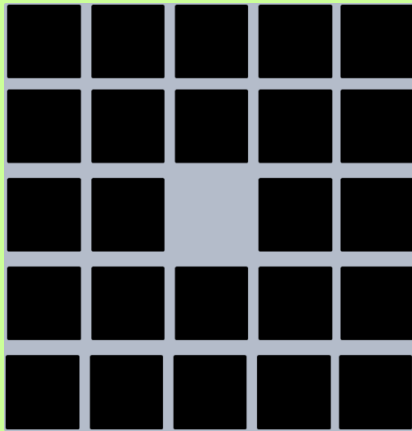
dimensions et de disposition de la trame : rues étroites et trame resserrée au Cap-Haïtien ; îlots généreux et rues larges à Fort-Liberté ; Port-au-Prince, Jacmel, Les Cayes, Jérémie, etc. sont autant d'autres exemples colorés de l'application d'un principe simple de structuration urbaine.

- Les villes dessinées par la géographie dans lesquelles les rues suivent les courbes de niveau ou retrouvent les anciens passages hérités de l'histoire. C'est le cas notamment de Ferrier qui possède un dessin urbain remarquable où les rues en Y forment des espaces publics agréables, où la rue principale s'élargit pour devenir place. Un dessin tout en douceur. C'est aussi le choix qui avait été fait pour Belladère où le dessin urbain, sur la crête d'un mamelon arrondi, procède à un mouvement d'élargissement autour de l'axe principal, la route conduisant en République Dominicaine d'un côté, à Port-au-Prince de l'autre.

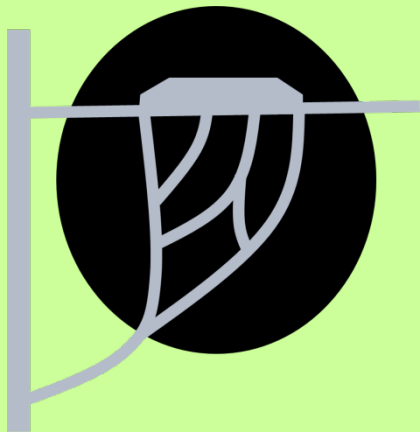
Étapes de mise en œuvre

Les prochaines étapes consistent à :

1. Arrêter le périmètre des projets de centres urbains et à en définir la trame.
2. Arrêter un phasage temporel de l'ouverture des zones à l'urbanisation.
3. Construire la trame permettant à la première zone de se développer.
4. Construire les équipements publics de la 1^{ère} zone et contrôler le suivi des chantiers privés.
5. Ouvrir de nouvelles zones à urbaniser au fur et à mesure du remplissage des zones ouvertes à l'urbanisation.



Le damier « Nouveau Monde »
Ex. de Cap-Haïtien ou de Fort-Liberté



La trame de Ferrier
Ex. de tracé dicté par la géographie



Le plan de Belladère (1948)



Carrefour La Mort RN3 / RN6



Nouvelle plantation de la maison Grand Marnier



Base chantier à Trou-du-Nord

3

MISE EN ŒUVRE

- ☐ Gouvernance et montage opérationnel
- ☐ Orientations pour l'élaboration des plans d'urbanisme
 - ☐ Pôle de Cap-Haïtien
 - ☐ Pôle de Trou-du-Nord
 - ☐ Pôle de Fort-Liberté
 - ☐ Pôle de Ouanaminthe
- ☐ Plan d'investissement
 - ☐ Opérations identifiées
 - ☐ Budget
 - ☐ Planning

OBJECTIF 2030

Mettre en œuvre ce schéma d'aménagement, c'est d'abord se fixer des objectifs, une méthode et un calendrier.

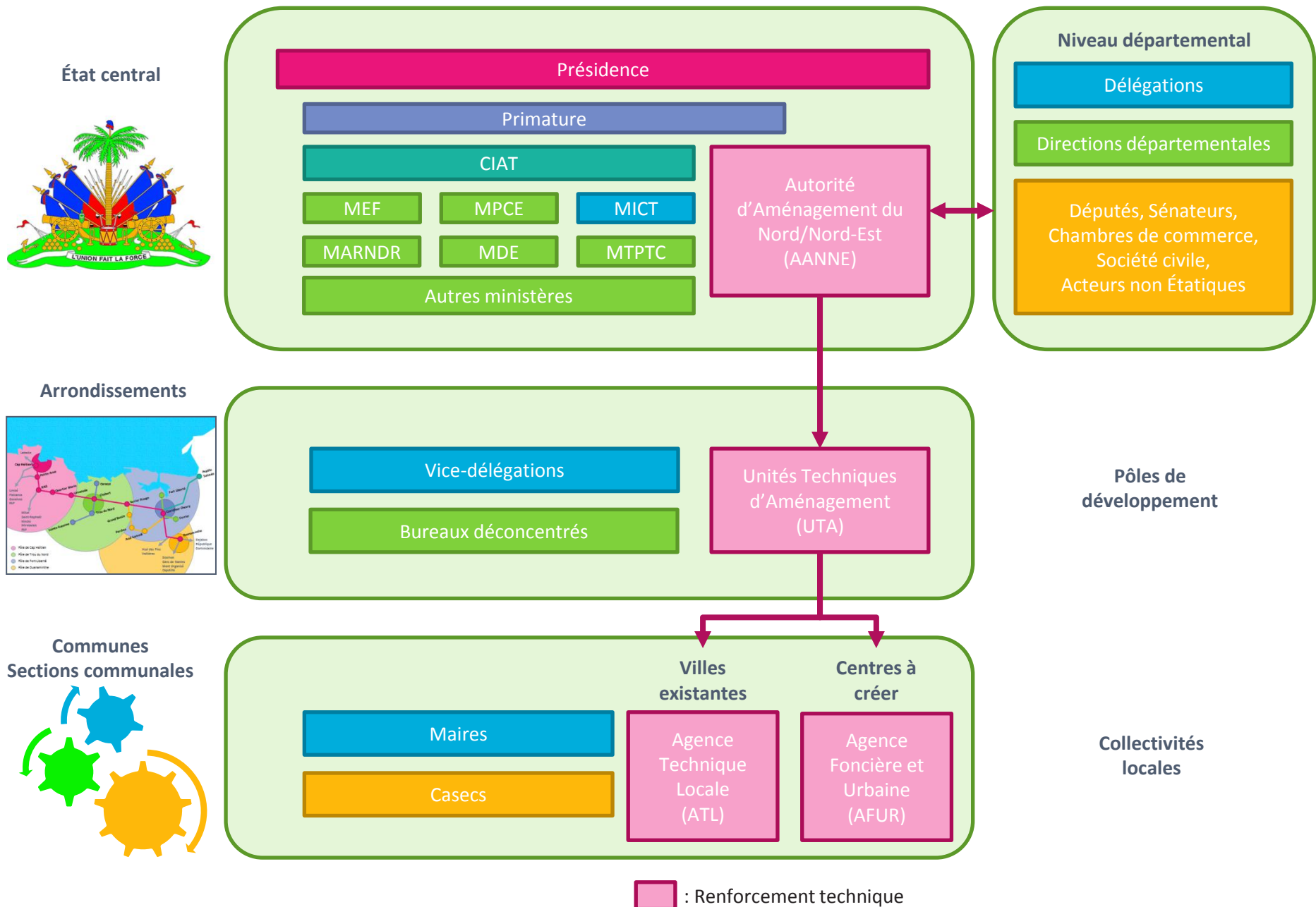
C'est ensuite y adhérer collectivement, ce qui signifie l'engagement de tous, dans la durée :

- Celui de l'État, Présidence et Primature en tête, qui s'engage dès aujourd'hui à exercer son rôle de Maître d'Ouvrage, de suivi et de contrôle.
- Celui des partenaires internationaux, bailleurs de fonds et ONG, qui s'engagent à renforcer l'État et à contribuer au développement du territoire Nord / Nord-Est dans le cadre fixé par ce schéma et les plans d'urbanisme qui suivront.
- Celui du secteur privé dont les investissements au quotidien construisent le territoire et les villes de demain.

Ce plan d'aménagement a en effet l'ambition de servir de catalyseur pour structurer le territoire et en organiser les mutations d'ici à 2030. Il doit servir de guide pour organiser les actions et interventions de toutes les parties prenantes.

Enfin, l'énergie de chacun sera nécessaire pour construire, pierre à pierre, le cadre de vie des habitants de demain.

STRUCTURES DE PILOTAGE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DES PROJETS URBAINS



ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

Les quatre pôles urbains correspondent très exactement aux quatre arrondissements

Pour faire de ce schéma de cohérence territoriale une réalité, il est nécessaire d'agir à 3 échelles :

Au niveau décentralisé avec des mairies sur lesquelles reposent l'aménagement urbain. Les mairies sont assistées d'Agences Techniques Locales (villes existantes à organiser) ou d'Agence Foncières et Urbaines (centralités nouvelles).

Au niveau déconcentré avec les vice-délégations appuyées par des Unités Techniques d'Aménagement et en charge de gérer les moyens d'exécuter le plan d'aménagement et de le faire respecter.

La cohésion de l'ensemble est assurée par **une Autorité d'Aménagement (l'AANNE)** placée au plus haut niveau de l'État et qui :

- Produit les propositions de textes de lois et arrêtés nécessaires à la mise en place de l'architecture institutionnelle de l'ensemble.
- S'appuie sur une forte équipe technique.
- Pilote la recherche de fonds pour les investissements publics et privés et oriente le budget.
- Assure la mise à jour du plan d'aménagement.

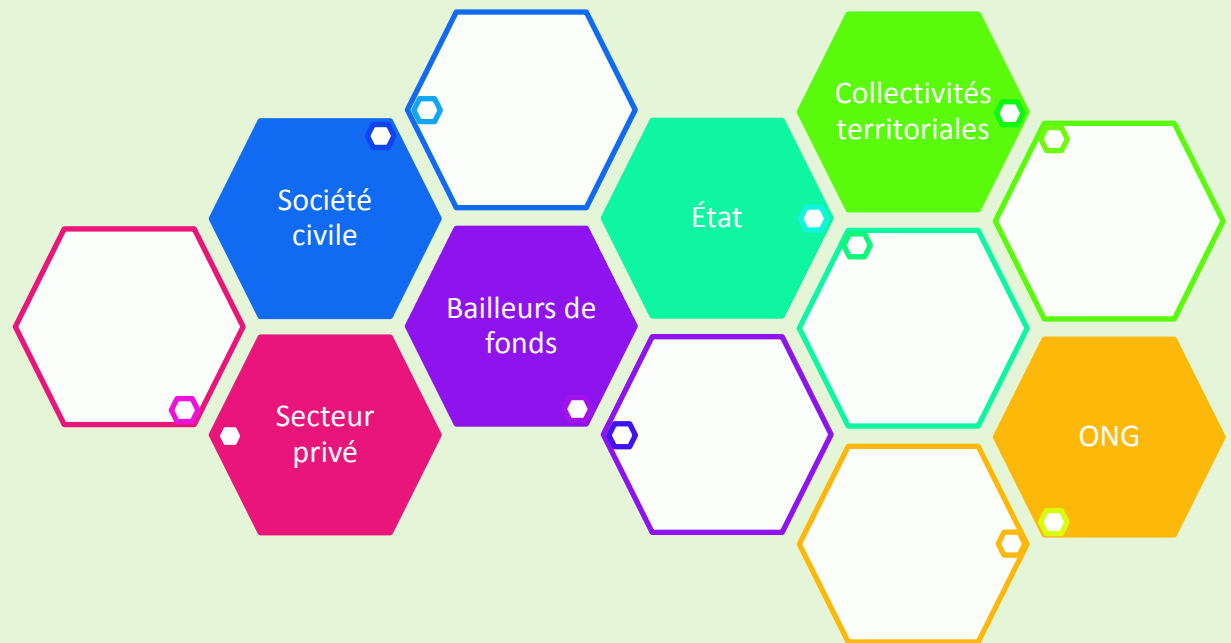
L'AANNE est en prise directe avec les deux délégués départementaux concernés à travers lesquels il peut mobiliser toutes les directions départementales des ministères.

Un espace de concertation est institutionnalisé au niveau de l'AANNE avec d'une part les acteurs non étatiques de la zone concernée, notamment les Chambres de Commerce et d'autre part les élus (députés et sénateurs).

Chaque ministère inscrit son action dans le cadre défini par le plan d'aménagement.

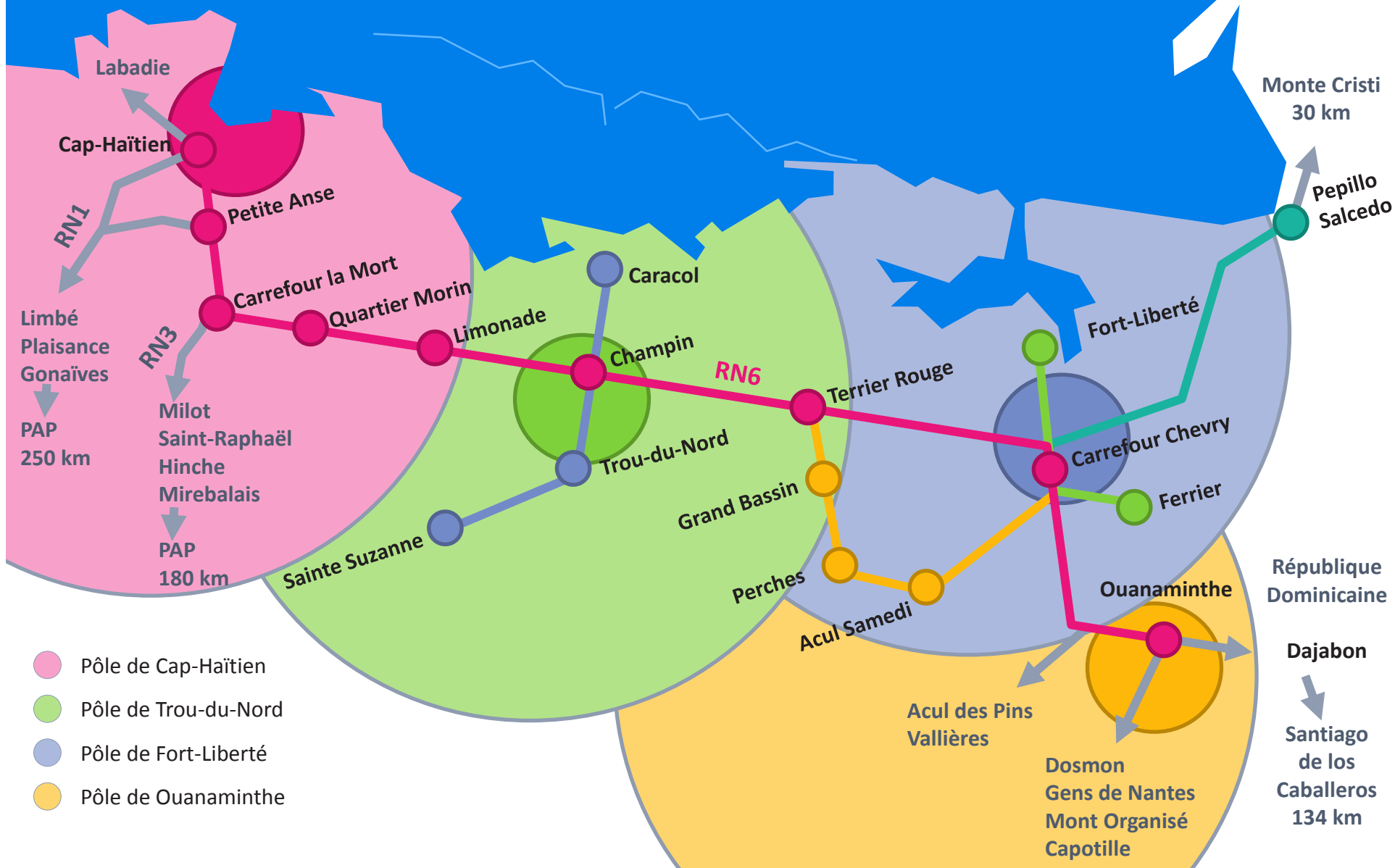
Les institutions haïtiennes : État & Collectivités territoriales définissent le plan d'aménagement et les règles d'urbanisme

Les différents acteurs contribuent à mettre en œuvre les divers projets qui concrétisent le plan d'aménagement

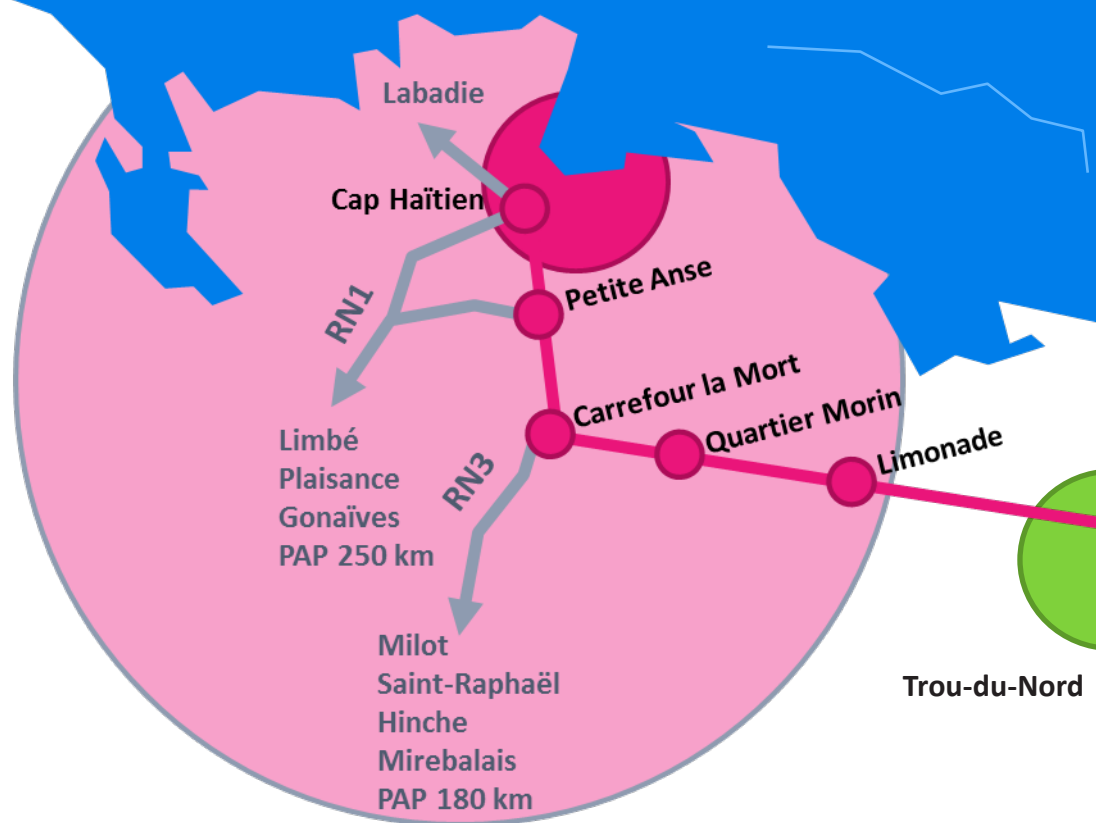


La place des différents acteurs dans la construction du territoire

LES 4 PÔLES URBAINS DU COULOIR CAP - OUANAMINTHE



PÔLE DE CAP-HAÏTIEN



CAP-HAÏTIEN QUARTIER MORIN LIMONADE

Arrondissement : Cap-Haïtien

Département : Nord

Communes :

Cap-Haïtien, Quartier Morin, Limonade

Population (IHSI 2012) : 340 598 habitants

Pop. urbaine : 279 808 habitants

Pop. rurale : 60 790 habitants

Équipements régionaux :

- Port de Cap-Haïtien
- Aéroport de Cap-Haïtien
- Terminal de croisière de Labadie
- Hôpital Justinien
- Université Roi Henry Christophe
- *Pôle d'échanges RN1/RN3/RN6*

Principaux enjeux d'aménagement :

- Maîtriser la croissance de la ville de Cap-Haïtien
- Préserver la plaine pour le développement agricole
- Récupérer progressivement les berges des rivières et le littoral de la baie
- Structurer progressivement les quartiers précaires pour en permettre la densification
- Aménager les espaces à urbaniser

CAP-HAÏTIEN

Commune : Cap-Haïtien

Arrondissement : Cap-Haïtien

Département : Nord

Sections communales : Bande du Nord, Haut du Cap, Petite Anse

Population (IHSI 2012) : 261 864 habitants

Ville du Cap : 163 222 h (12 842 h/km²)

Petite Anse : 93 586 h (8 138 h/km²)

Sections rurales : 5 056 h (173 h/km²)

Fondation : 1670

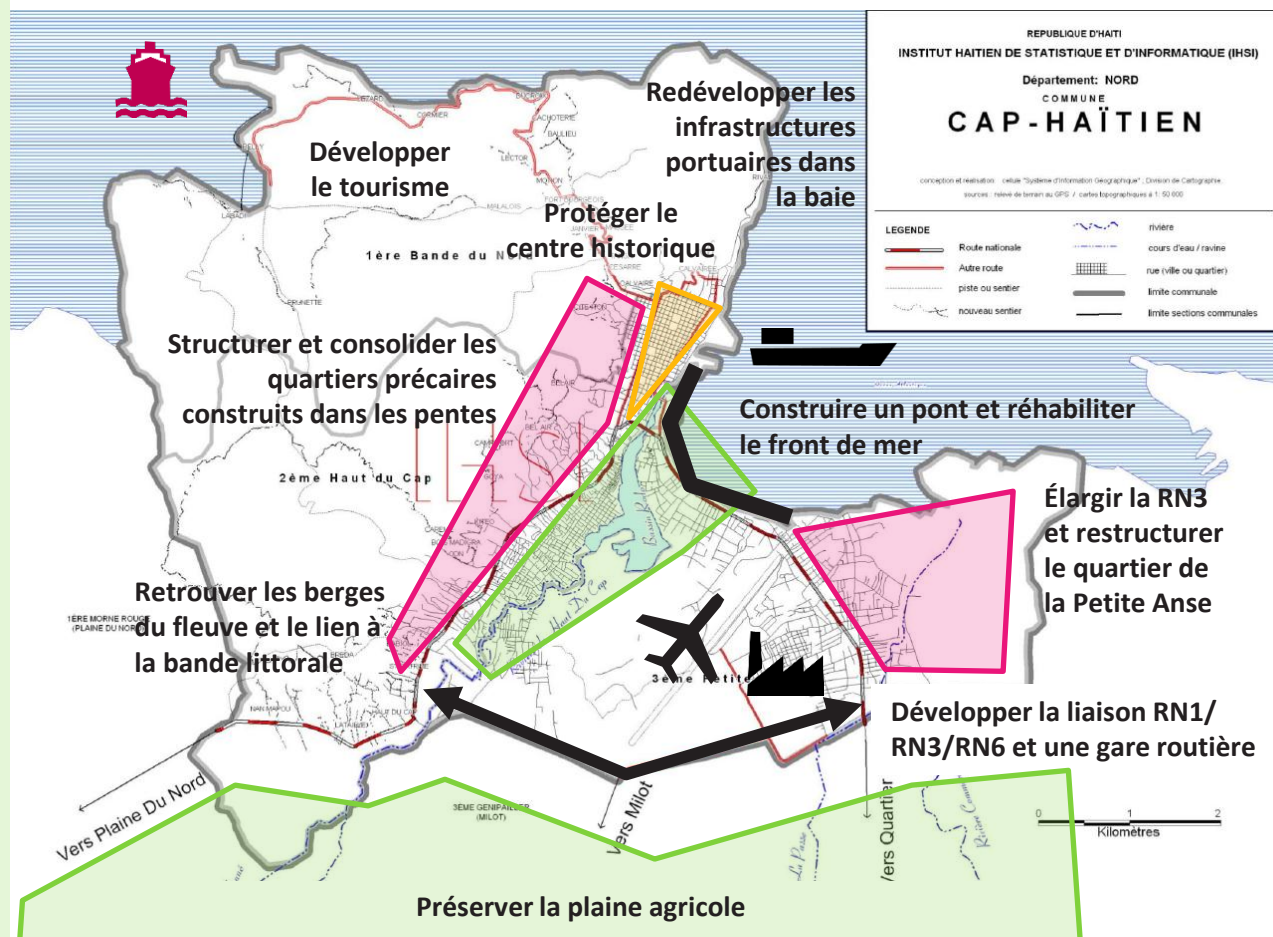
Fêtes : Notre Dame de l'Assomption (15/08), Saint-Jean de Bosco (31/01), Sacré Cœur (juin)

Principales productions : pois, banane, maïs, patate, manioc, canne à sucre

Enjeux d'aménagement :

- Protéger la plaine contre l'extension de la ville
- Protéger le centre historique
- Structurer la croissance de la ville
- Retrouver le fleuve et la bande littorale
- Développer les infrastructures portuaires
- Construire la liaison RN1/RN3 et une gare routière
- Désengorger les entrées de la ville

CAPITALE RÉGIONALE DU NORD



Cathédrale



Rue A

QUARTIER MORIN

Commune : Quartier Morin
Arrondissement : Cap-Haïtien
Département : Nord
Sections communales : Basse Plaine, Morne Pelée

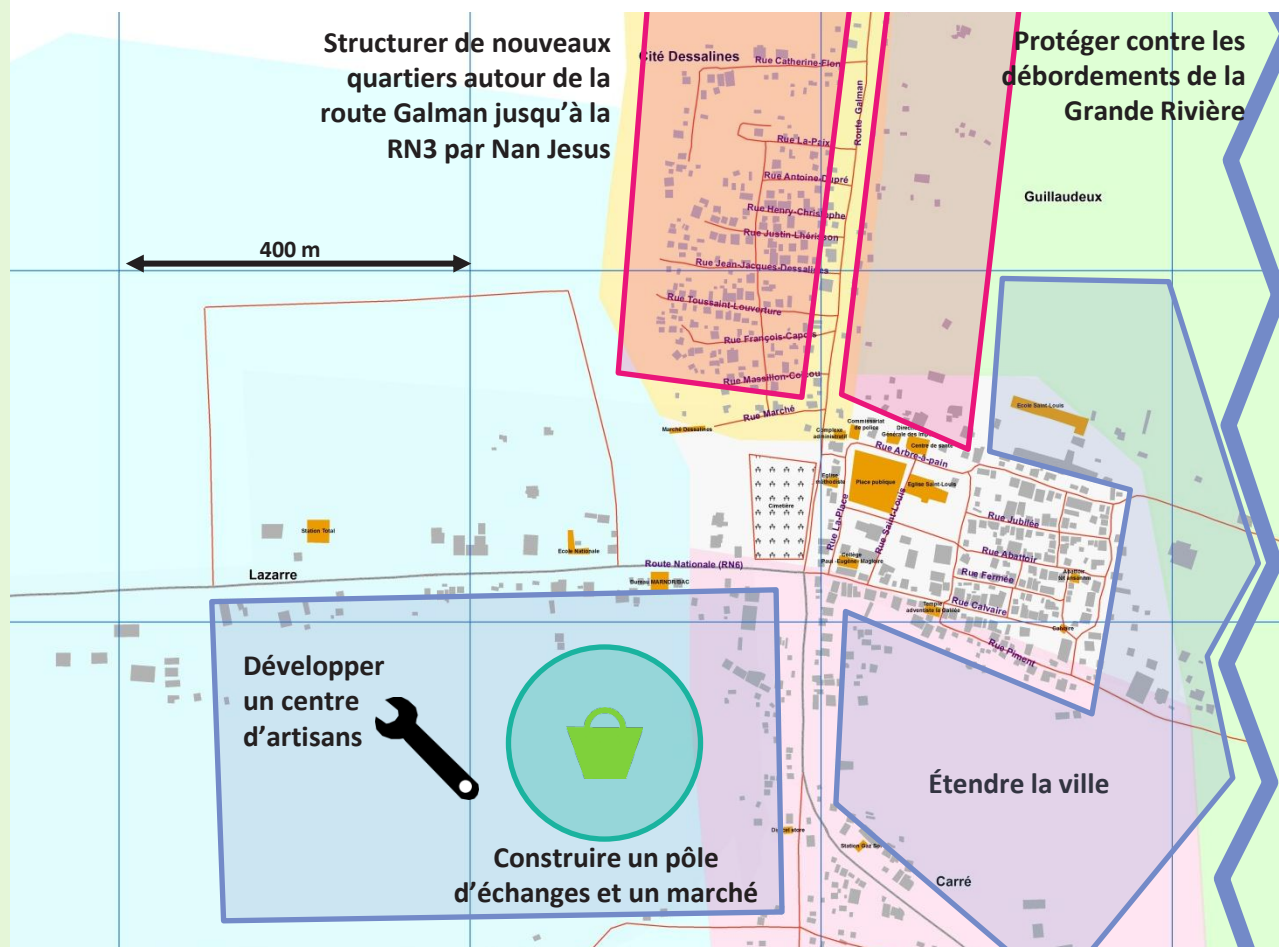
Population (IHSI 2012) : 26 109 habitants
Pop. urbaine : 4 125 h (4 084 hab./km²)
Sections rurales : 21 984 h (370 hab./km²)

Fondation : 1670
Fête patronale : Saint-Louis Roi de France (25/08)
Principales productions : canne à sucre (sirop, clairin), banane, maïs, patate, manioc, pois congo

Enjeux d'aménagement :

- Protéger des débordements de la Grande Rivière du Nord
- Structurer l'extension urbaine autour de la route Galman (rues, places, écoles)
- Étendre la ville autour du cœur de ville
- Construire un pôle d'échanges, un marché et un centre d'artisanat
- Protéger les terres agricoles à l'extérieur des limites de la ville et de son extension immédiate

VILLE DE LA CANNE ET DES DISTILLERIES



Portail de Quartier Morin

LIMONADE

Commune : Limonade

Arrondissement : Cap-Haïtien

Département : Nord

Sections communales : Basse Plaine, Bois de Lance, Roucou

Population (IHSI 2012) : 52 625 habitants

Ville : 17 556 h (10 388 h/km²)

Bord de Mer de Limonade : 1 319 h (5 735 h/km²)

Sections rurales : 33 750 h (260 h/km²)

Fondation : 1675

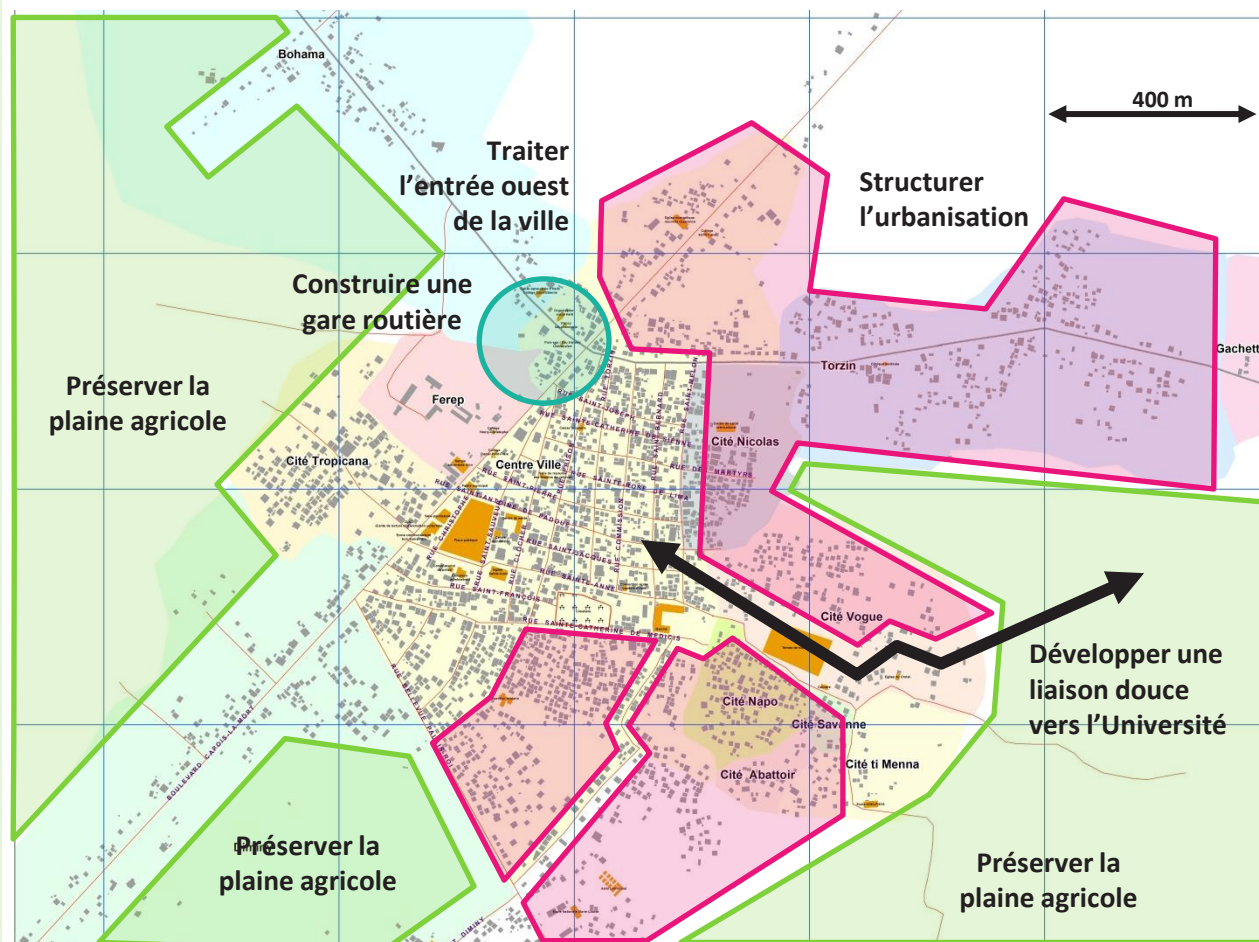
Fête patronale : Sainte-Anne (26/07), Sainte-Philomène (06/09), Saint-Isidor (15/05).

Principales productions : banane, igname, orange, citron, manioc, patate, café, maïs, haricot

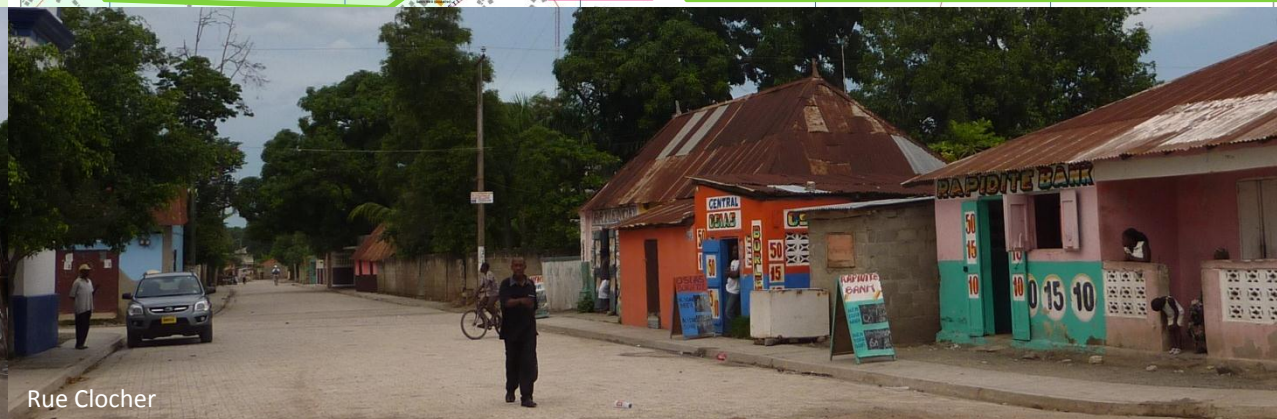
Enjeux d'aménagement :

- Traiter l'entrée Ouest de la ville et construire une gare routière
- Structurer l'urbanisation des quartiers
- Développer une liaison douce vers l'Université
- Préserver les terres agricoles en dehors de la ville et de ses extensions structurées

VILLE UNIVERSITAIRE

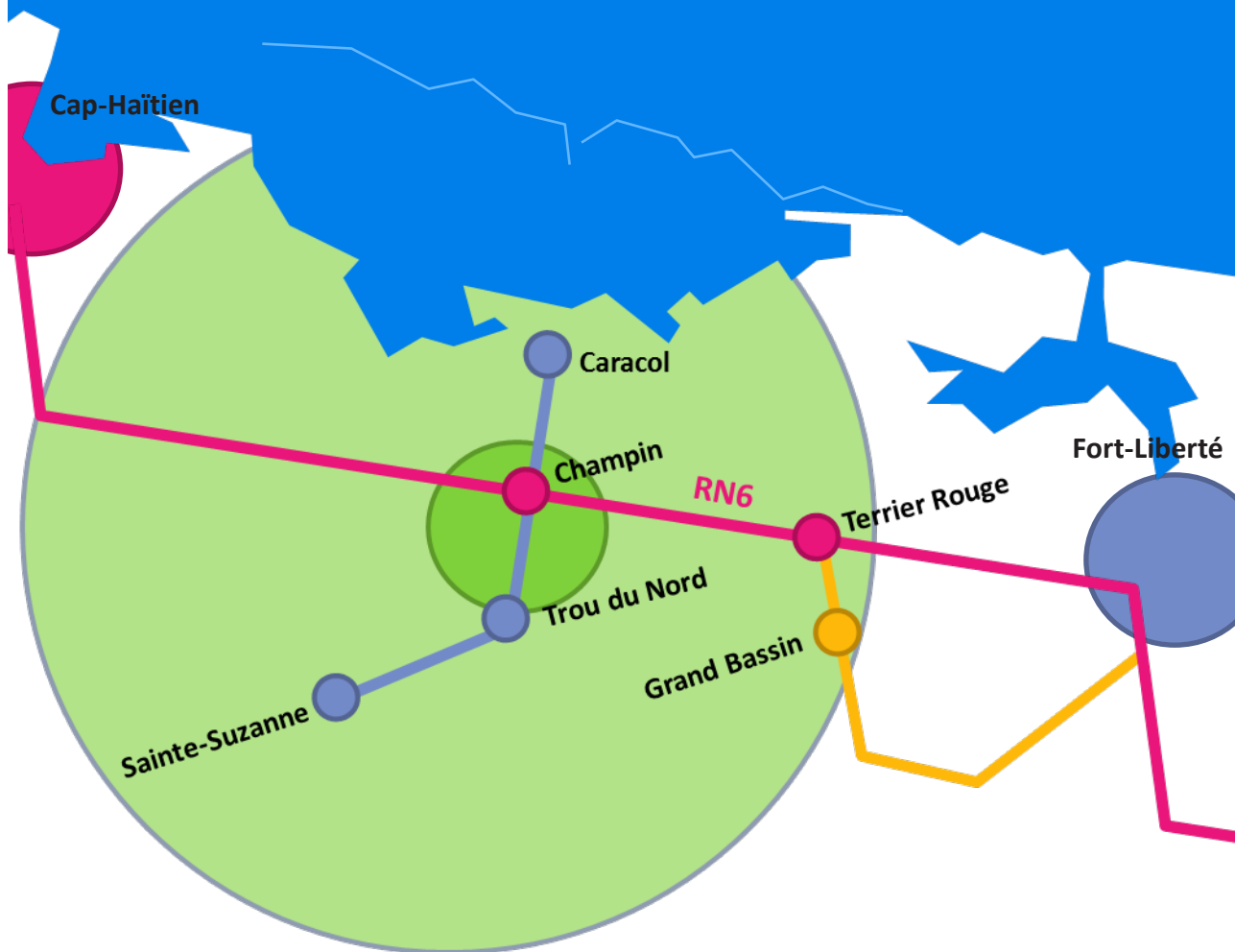


Église Sainte-Anne



Rue Clocher

PÔLE DE TROU-DU-NORD



TROU-DU-NORD CARACOL TERRIER ROUGE SAINTE SUZANNE

Arrondissement : Trou-du-Nord

Département : Nord-Est

Communes :

Trou-du-Nord, Caracol, Terrier Rouge, Sainte Suzanne

Population (IHSI 2012) : 109 745 habitants

Pop. urbaine : 51 598 habitants

Pop. rurale : 58 147 habitants

Équipements régionaux :

- Parc Industriel de Caracol
- Marché de Trou-du-Nord
- *Pôle d'échanges RN6*

Principaux enjeux d'aménagement :

- Préserver le caractère du village de Caracol et les écosystèmes côtiers
- Préserver le caractère du village de Sainte Suzanne et développer une gestion intégrée du bassin-versant
- Structurer progressivement les quartiers précaires de Trou-du-Nord et de Terrier Rouge pour en permettre la densification
- Aménager de nouveaux espaces à urbaniser autour du lieu-dit Champin et y développer un nouveau centre urbain

TROU-DU-NORD

Commune : Trou-du-Nord

Arrondissement : Trou-du-Nord

Département : Nord-Est

Sections communales : Garcin, Roucou, Roche Plate

Population (IHSI 2012) : 46 695 habitants

Ville : 24 154 hab. (8 657 hab./km²)

Sections rurales : 22 541 hab. (176 hab./km²)

Fondation : 1695

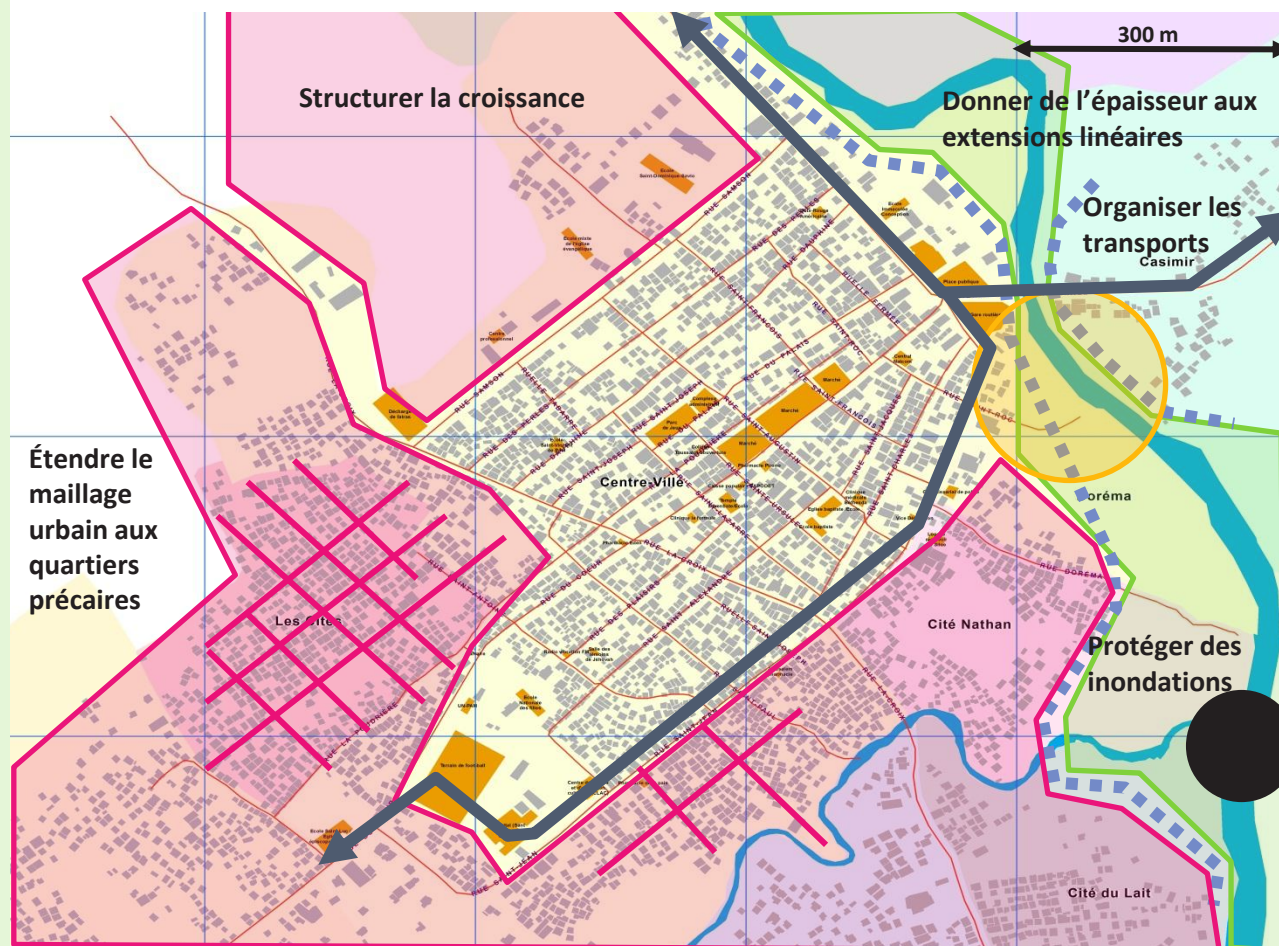
Fête patronale : Saint Jean-Baptiste (24 juin)

Principales productions : manioc (cassave), maïs, banane, canne à sucre, arachide (pistache), igname

Enjeux d'aménagement :

- Protéger contre les inondations
- Revoir le système d'assainissement et faciliter l'écoulement de la ravine dans la rivière
- Étendre le maillage urbain aux quartiers précaires
- Structurer la croissance
- Donner de l'épaisseur aux extensions linéaires
- Mettre en valeur les lieux de pèlerinage et les berges de la rivière

VILLE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Gare de tap-tap de Trou-du-Nord

CARACOL

Commune : Caracol

Arrondissement : Trou-du-Nord

Département : Nord-Est

Sections communales : Champin, Glaudine ou Jacquesy

Population (IHSI 2012) : 7 362 hab.

Ville de Caracol : 2 979 hab. (14 186 hab./km²)

Sections rurales : 4 383 hab. (59 hab./km²)

Fondation : 1685 (colonisation espagnole)

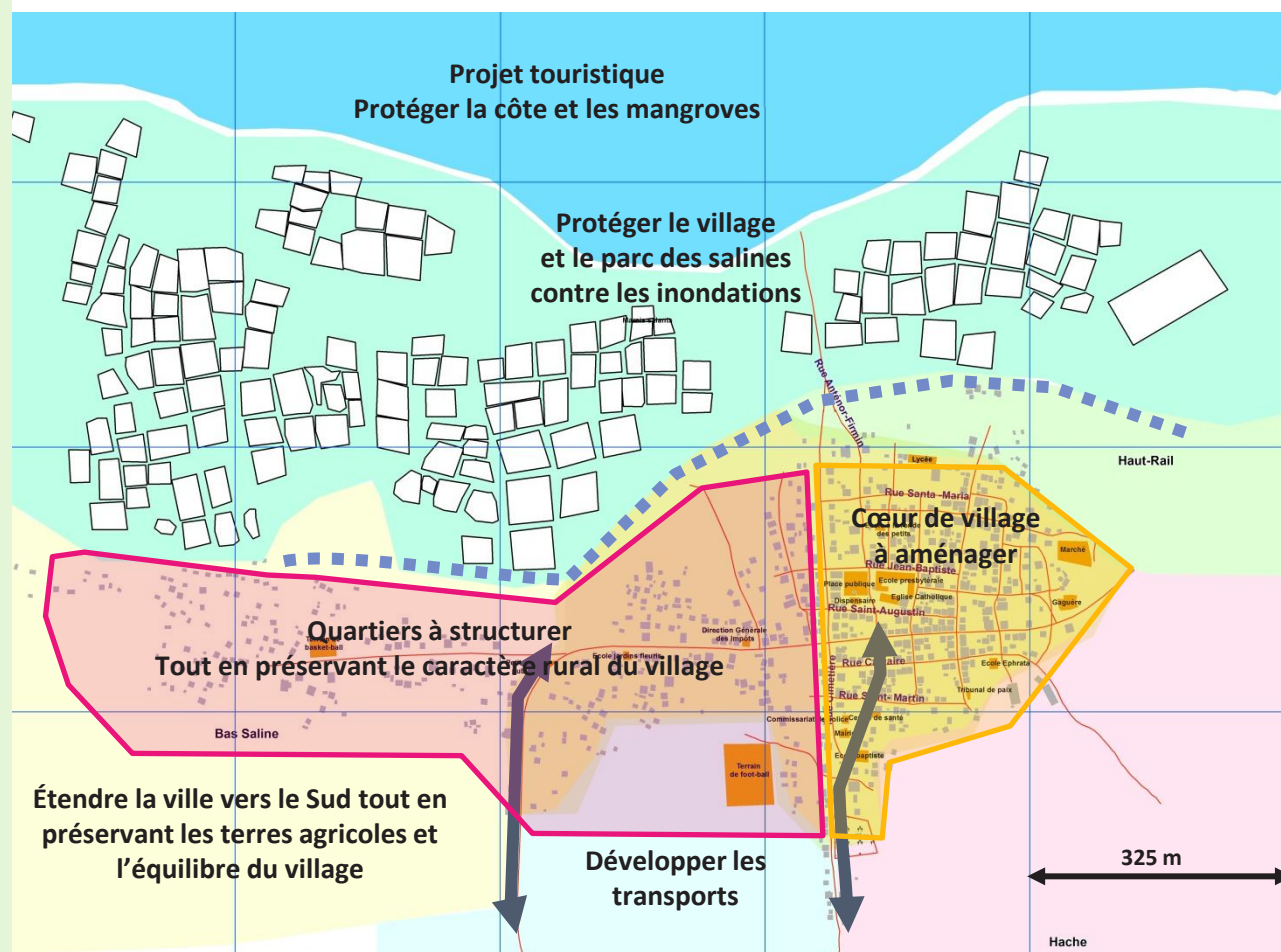
Fête patronale : Sainte Élisabeth (7 juillet) et Sainte La Merci (26 septembre)

Principales productions : manioc, haricot, arachide (pistache), banane, patate, sel, concombre de mer, pêche

Enjeux d'aménagement :

- Limiter la croissance du village et préserver l'écosystème côtier
- Accompagner une croissance raisonnable de la ville vers le Sud
- Protéger la ville des inondations par la terre (assainissement et canalisation des rivières) et par la mer (digue de protection)
- Protéger l'environnement et développer un projet touristique sur la côte

VILLAGE DU SEL ET DE LA MER



Les salines et le village de Caracol

TERRIER ROUGE

Commune : Terrier Rouge

Arrondissement : Trou-du-Nord

Département : Nord-Est

Sections communales : Fond Blanc, Grand Bassin

Population (IHSI 2012) : 28 938 habitants

Ville : 13 876 h (9 251 h/km²)

Quartier de Grand-Bassin : 8 379 h (4 554 h/km²)

Sections rurales : 6 683 h (40 h/km²)

Fondation : 1707

Fêtes : St-Pierre (29/06), Notre-Dame de Lourdes (11/02), Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus (01/10)

Principales productions : pois, maïs, manioc, patate, banane, igname, malanga, légumes, calalou, arachide (mamba), canne à sucre, mangue, avocat, citron

Enjeux d'aménagement :

- Doter la RN6 d'une contre-allée piétonne
- Construire une gare routière
- Structurer et densifier l'urbanisation existante
- Préserver les terres agricoles

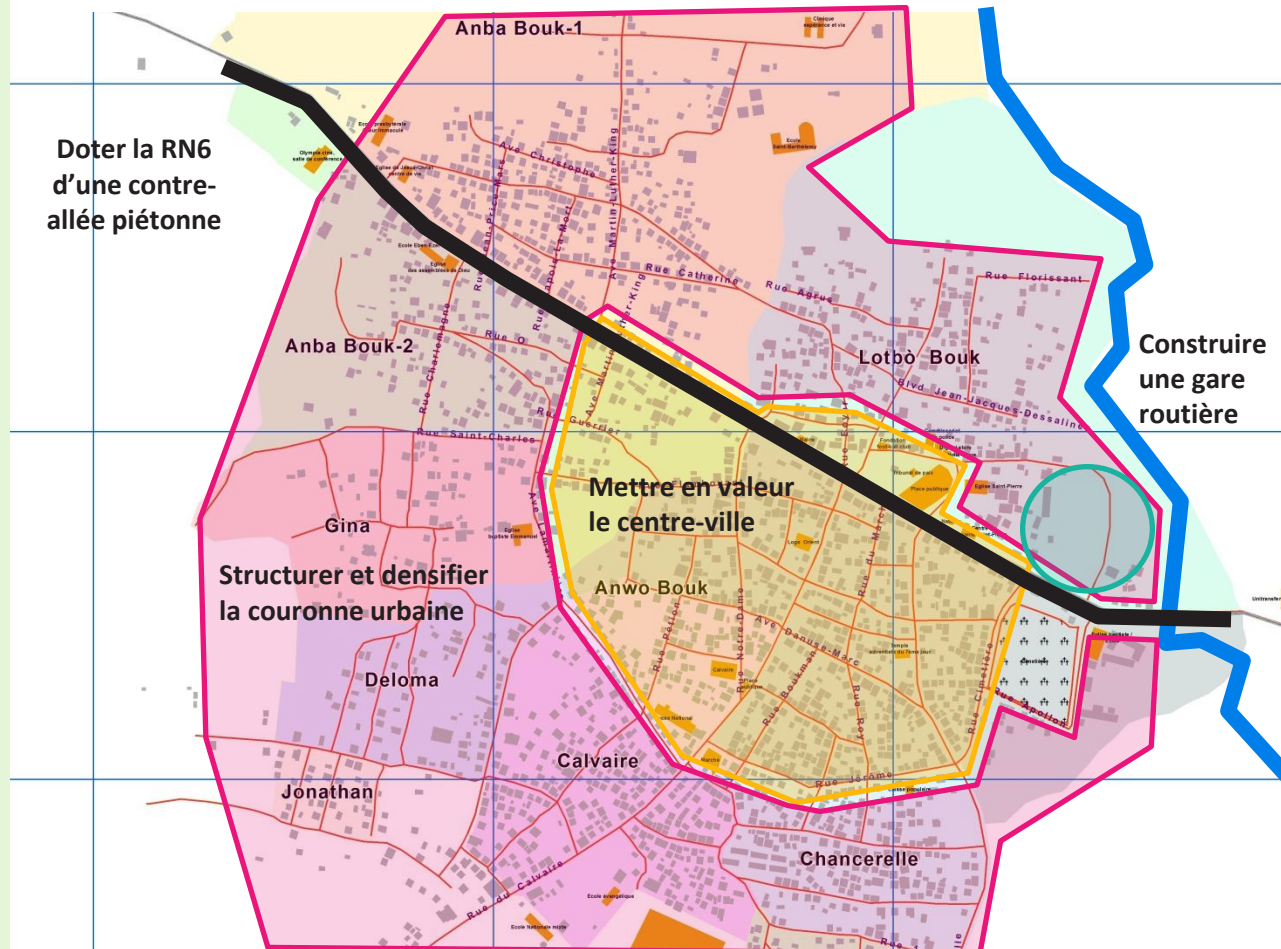
VILLE DES GARAGES MÉCANIQUES

**Doter la RN6
d'une contre-
allée piétonne**

**Construire
une gare
routière**

**Structurer et densifier
la couronne urbaine**

**Mettre en valeur
le centre-ville**



SAINTE SUZANNE

Commune : Sainte Suzanne

Arrondissement : Trou-du-Nord

Département : Nord-Est

Sections communales : Foulon, Bois Blanc, Côtelette, Sarazin, Moka Neuf, Fond Bleu

Population (IHSI 2012) : 26 750 habitants

Ville de Sainte Suzanne : 1 712 h (9 511 h/km²)

Dupity : 498 h (553 h/km²)

Sections rurales : 24 540 h (193 h/km²)

Fondation : 1685

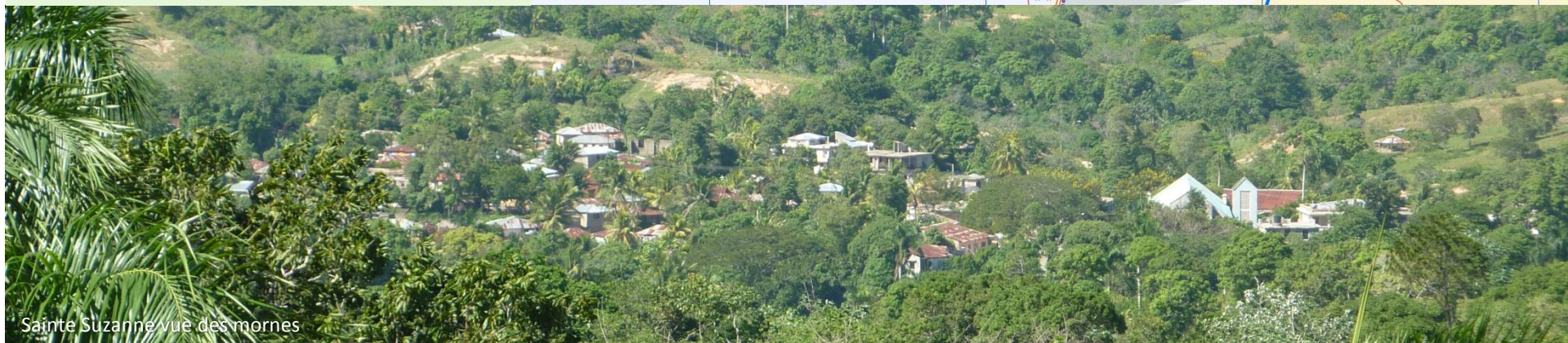
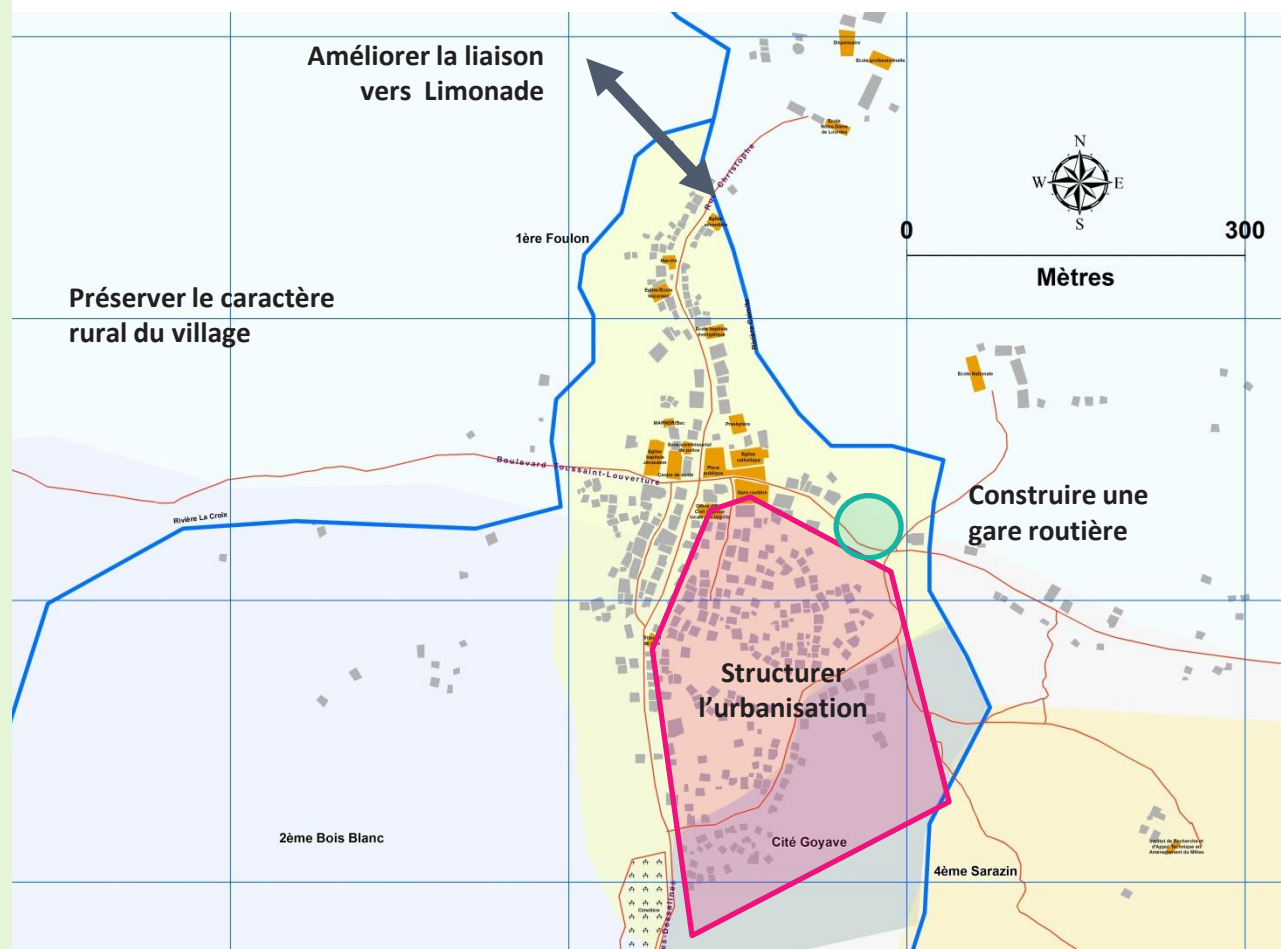
Fête patronale : Sainte Suzanne (11/08)

Principales productions : cacao, café, citron vert, goyave

Enjeux d'aménagement :

- Préserver le caractère rural du village
- Structurer l'urbanisation
- Construire une gare routière
- Améliorer la liaison vers Limonade
- Promouvoir l'agro-foresterie dans les mornes alentours

BOURG JARDIN



Sainte Suzanne vue des mornes

CHAMPIN

Pôle : Trou-du-Nord

Arrondissement : Trou-du-Nord

Département : Nord-Est

Fondation : 2013

Programme quantitatif (2030) :

Population (capacité 2030) : 120 000 habitants

Rythme d'urbanisation : 6 000 hab./an

Besoins Éducation : pouvoir accueillir 60 000 enfants
(soit 3000 enfants supplémentaires chaque année)

Besoins Santé : hôpital universitaire 300 lits

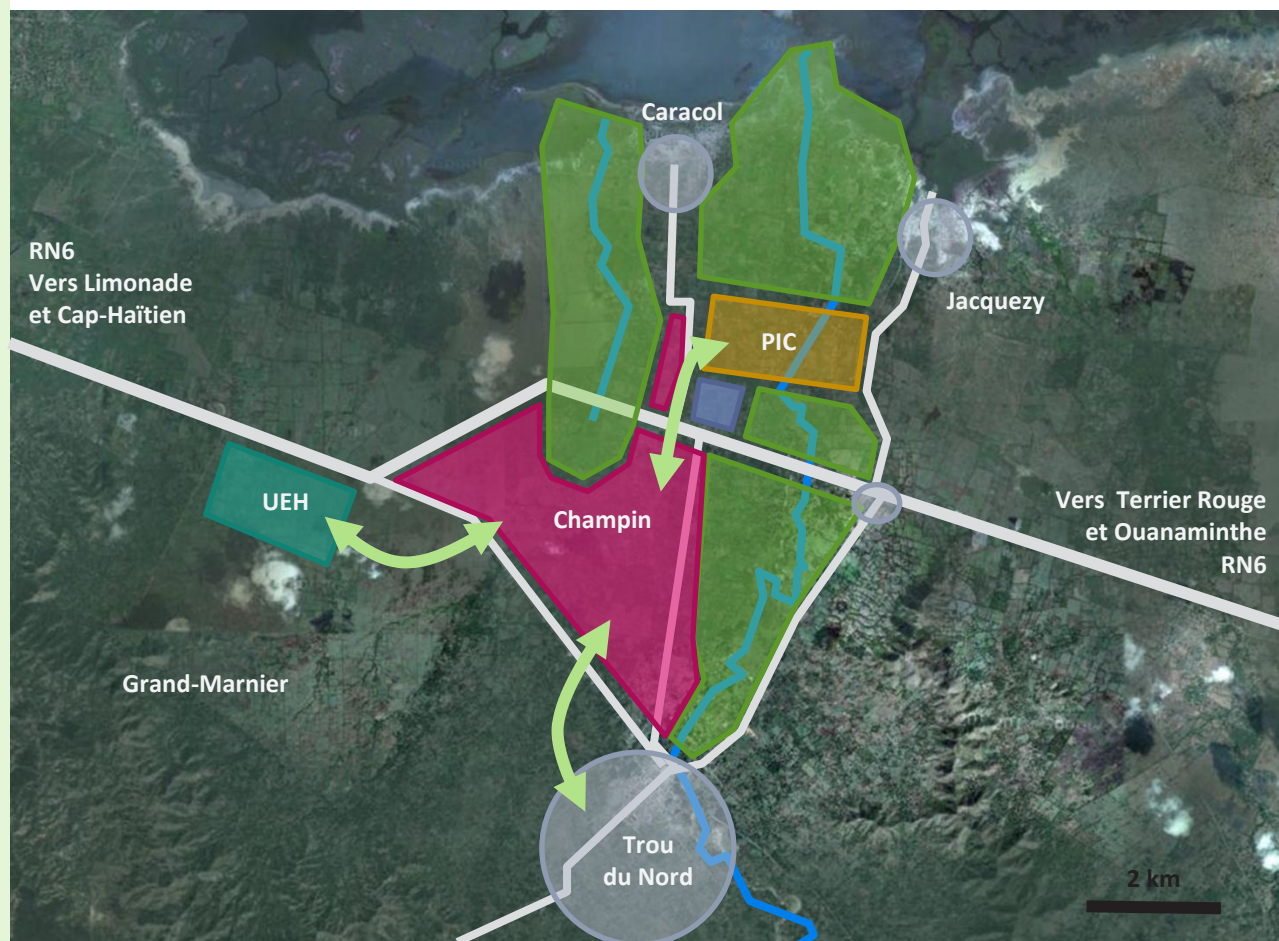
Enjeux d'aménagement :

- Délimiter le périmètre de la zone constructible et préserver les zones agricoles et l'environnement en dehors de ce périmètre
- Préserver des zones tampons autour des rivières et ravines et concevoir des parcs urbains
- Dessiner un plan urbain généreux en espace public (principe des 1/3, 2/3)
- Définir un règlement d'urbanisme qui permette d'atteindre la densité escomptée

Les étapes à suivre :

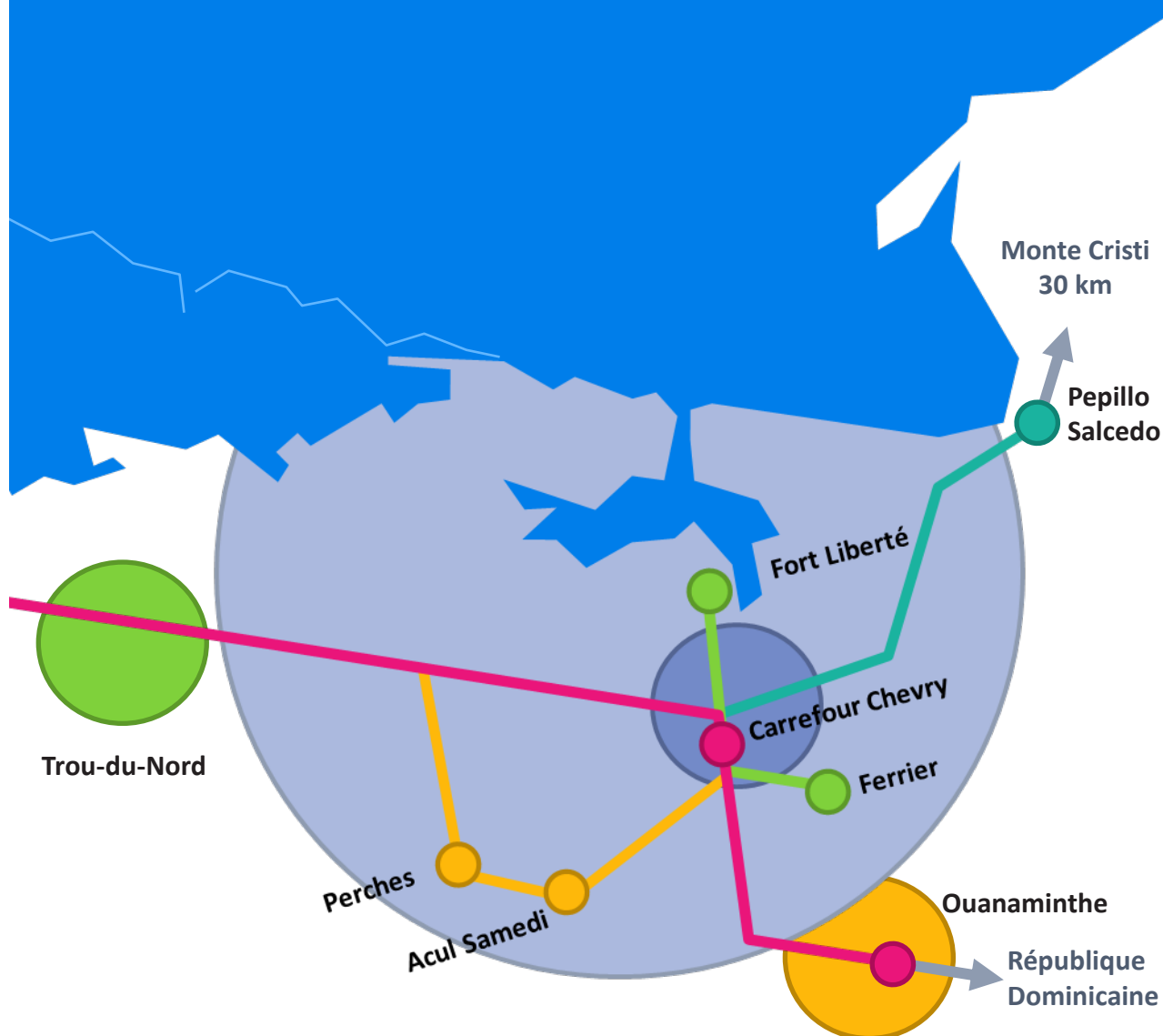
- Valider le site d'implantation
- Entamer le processus de maîtrise foncière
- Dessiner le plan et définir les règles d'urbanisme
- Programmer le phasage de l'aménagement
- Aménager une première zone
- Allotir la première zone
- Bâtir les équipements publics de la 1^{ère} zone
- Au fur et à mesure du développement du centre urbain, ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation

CENTRE URBAIN MODERNE À DÉVELOPPER



-  Zones non constructibles : espace agricole, zone tampon des rivières et ravines, parc urbain
-  Campus de l'Université et hôpital universitaire
-  Zones industrielles : parc industriel, usine électrique, stockage des déchets
-  Zones de services : marché, gare routière, station service
-  Zones constructibles : zones à aménager pour bâtir les différents quartiers du centre urbain
-  Principe de connexion : liaison piétons – cycles – motos

PÔLE DE FORT-LIBERTÉ



FORT-LIBERTÉ FERRIER

Arrondissement : Fort-Liberté

Département : Nord-Est

Communes :

Fort-Liberté, Ferrier, Perches

Population (IHSI 2012) : 57 862 habitants

Pop. urbaine : 38 794 habitants

Pop. rurale : 19 068 habitants

Équipements régionaux :

- Pôle administratif
- Hôpital Régional de Fort-Liberté
- Marché au riz de Ferrier
- *Pôle d'échanges RN6*

Principaux enjeux d'aménagement :

- Restaurer et mettre en valeur le patrimoine historique
- Développer un complexe touristique sur la côte
- Irriguer pour mettre en valeur les terres agricoles
- Densifier progressivement la ville de Fort-Liberté
- Aménager de nouveaux espaces à urbaniser autour du Carrefour Chevy et y développer un nouveau centre urbain

FORT-LIBERTÉ

Commune : Fort-Liberté

Arrondissement : Fort-Liberté

Département : Nord-Est

Sections communales : Dumas, Bayaha, Loiseau, Haut Madeleine

Population (IHSI 2012) : 32 861 habitants

Ville : 20 399 h (10 049 h/km²)

Dérac : 1 839 h (2 590 h/km²)

Acul Samedi : 2 267 h (3 488 h/km²)

Sections rurales : 8 356 h (35 h/km²)

Fondation : 1725 (Saint-Domingue), 1730 (Fort-Dauphin)

Fête : St-Joseph (19/03), St-Francis (03/11, Acul Samedi)

Principales productions : riz, maïs, arachide, manioc, haricot, banane, pois, canne à sucre, igname, avocat

Enjeux d'aménagement :

- Protéger le patrimoine historique
- Mettre en valeur le damier historique
- Protéger la mangrove et le littoral
- Structurer et densifier l'extension vers le Sud

CAPITALE HISTORIQUE DU NORD-EST



Cathédrale de Fort-Liberté

FERRIER

Commune : Ferrier
Arrondissement : Fort-Liberté
Département : Nord-Est
Sections communales : Bas Maribaroux

Population (IHSI 2012) : 13 973 habitants
Ville : 8 165 h (7 560 h/km²)
Sections rurales : 5 808 h (84 h/km²)

Fondation : érigée en commune en 1948
Fête : Saint-Charles Borromée (04/11)
Principales productions : riz, banane, maïs, haricot, canne à sucre, arachide

Enjeux d'aménagement :

- Préserver la forme urbaine du centre ville et renforcer la mise en valeur les espaces publics
- Donner de l'épaisseur et structurer l'urbanisation le long de la route
- Structurer et densifier l'urbanisation
- Protéger un espace tampon de part et d'autre de la rivière
- Construire une gare routière

VILLE DU RIZ



Place centrale de Ferrier

CARREFOUR CHEVRY

Pôle : Fort-Liberté

Arrondissement : Fort-Liberté

Département : Nord-Est

Fondation : 2013

Programme quantitatif (2030) :

Population (capacité 2030) : 120 000 habitants

Rythme d'urbanisation : 6 000 hab./an

Besoins Éducation : pouvoir accueillir 60 000 enfants
(soit 3000 enfants supplémentaires chaque année)

Besoins Santé : hôpital régional de 300 lits

Enjeux d'aménagement :

- Délimiter le périmètre de la zone constructible et préserver les zones agricoles et l'environnement en dehors de ce périmètre
- Préserver des zones tampons autour des rivières et ravines et concevoir des parcs urbains
- Dessiner un plan urbain généreux en espace public (principe des 1/3, 2/3)
- Définir un règlement d'urbanisme qui permette d'atteindre la densité escomptée

Les étapes à suivre :

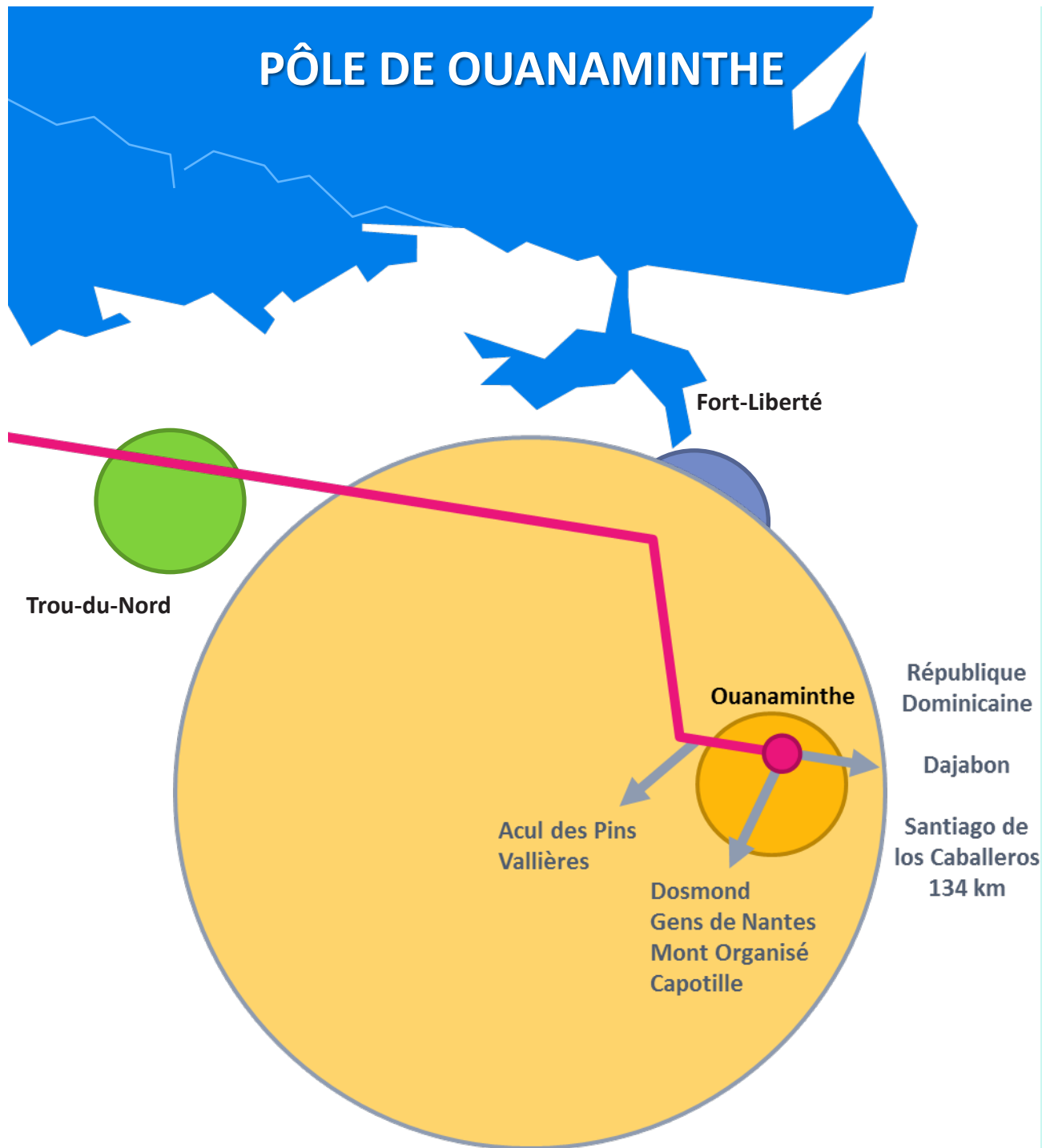
- Valider le site d'implantation
- Entamer le processus de maîtrise foncière
- Dessiner le plan et définir les règles d'urbanisme
- Programmer le phasage de l'aménagement
- Aménager une première zone
- Allotir la première zone
- Bâtir les équipements publics de la 1^{ère} zone
- Au fur et à mesure du développement du centre urbain, ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation

CENTRE URBAIN MODERNE À DÉVELOPPER



-  Zones non constructibles : espace agricole, zone tampon des rivières et ravines, parc urbain
-  Zones touristique : projet de resort
-  Zone industrielle : parc éolien
-  Zones de services : marché, gare routière, station service
-  Zones constructibles : zones à aménager pour bâtir les différents quartiers du centre urbain
-  Principe de connexion : liaison piétons – cycles – motos

PÔLE DE OUANAMINTHE



OUANAMINTHE

Arrondissement : Ouanaminthe

Département : Nord-Est

Communes :

Ouanaminthe, Capotille, Mont Organisé

Population (IHSI 2012) : 139 791 habitants

Pop. urbaine : 70 063 habitants

Pop. rurale : 69 728 habitants

Équipements régionaux :

- Marché transfrontalier
- Poste frontière
- Zone franche
- *Pôle d'échanges RN6*

Principaux enjeux d'aménagement :

- Structurer progressivement les quartiers précaires pour en permettre la densification
- Aménager les espaces à urbaniser
- Construire une route de contournement au Nord et un second pont sur la Rivière Massacre pour faciliter les échanges
- Investir dans les routes reliant Ouanaminthe à la Boucle Centre-Artibonite pour sortir du couloir Cap - Ouanaminthe et désenclaver l'arrière-pays

OUANAMINTHE

Commune : Ouanaminthe

Arrondissement : Ouanaminthe

Département : Nord-Est

Sections communales : Haut Maribaroux, Acul des Pins, Savane Longue, Savane au Lait, Gens de Nantes

Population (IHSI 2012) : 101 280 habitants

Ville : 64 524 h (20 549 h/km²)

Sections rurales : 36 756 h (188 h/km²)

Fondation : fondée par les français comme avant-poste et pôle d'échange commercial avec les espagnols, élevée au rang de commune en 1807

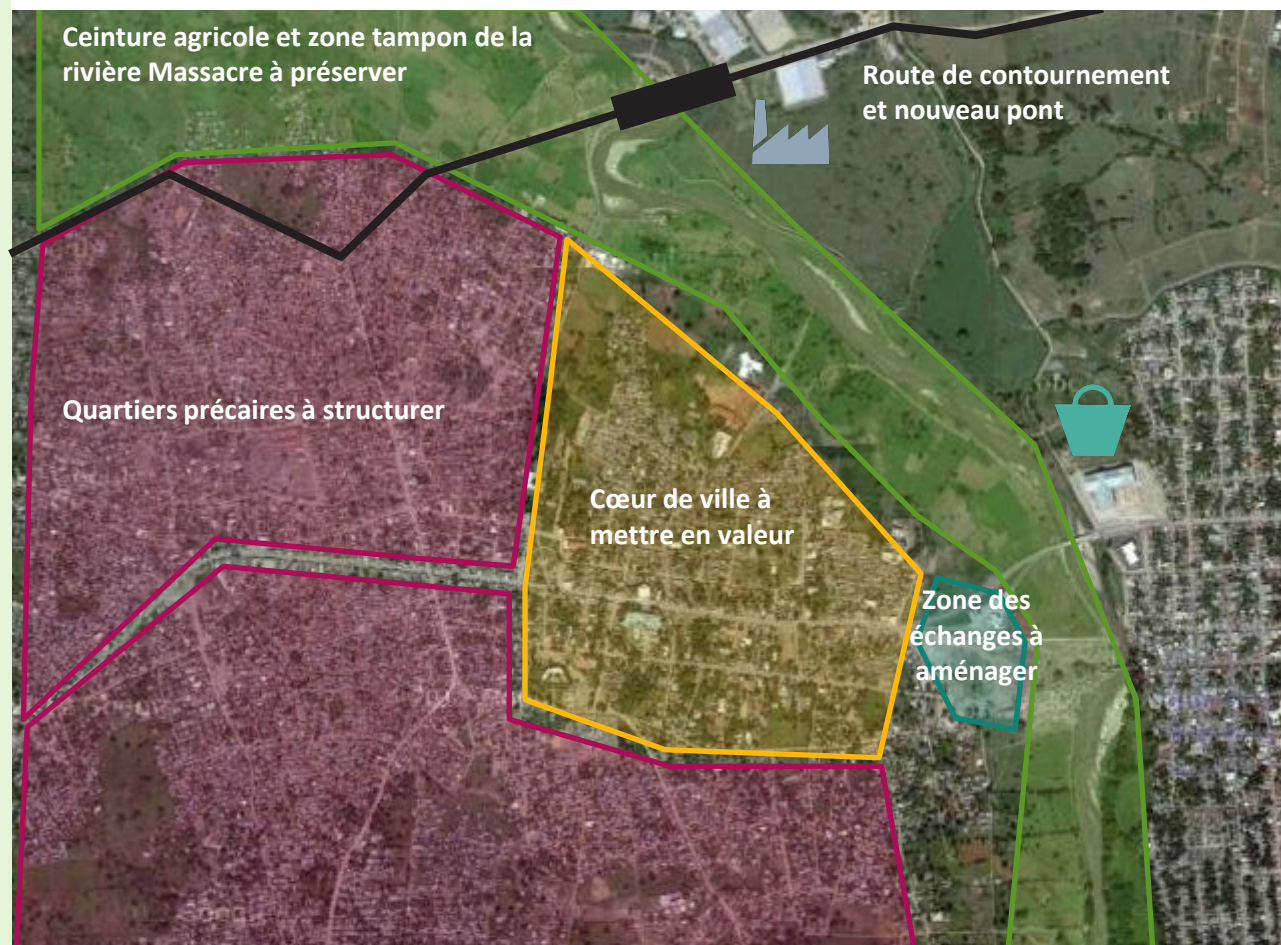
Fête : Notre-Dame de l'Assomption (15/08)

Principales productions : maïs, arachide, riz, pois congo, manioc, banane, haricot, patate, canne à sucre, orange

Enjeux d'aménagement :

- Aménager entrées de ville et zone d'échanges
- Mettre en valeur le cœur de ville
- Restructurer les quartiers précaires et les expansions urbaines
- Préserver la ceinture agricole et les berges

VILLE FRONTIÈRE



Rue principale de Ouanaminthe (RN6)

PLAN D'INVESTISSEMENT

**NB : Estimation des coûts
d'opération en cours de chiffrage**

MOA = Maître d'ouvrage

Couloir Cap - Ouanaminthe

Identification des opérations à conduire	Thématique	Phasage	MOA
Renforcement système EFACAP	Éducation	Moyen terme	MEN
Gares routières RN6 (16 gares à dév. en plus des pôles d'échanges)	Équipements	Moyen terme	MTPTC
Stations de bus RN6 (environ 20 plateformes en plus des gares et pôles d'échanges)	Équipements	Long terme	MTPTC
Gares routières du couloir Cap - Ouanaminthe hors RN6 (15 gares à dév. dans les différents bourgs)	Équipements	Moyen terme	MTPTC
Stations de bus RN3	Équipements	Long terme	MTPTC
Stations de bus RN1	Équipements	Long terme	MTPTC
Pôles de vie (un dans chacune des 37 sections rurales du couloir Cap - Ouanaminthe) + Panneaux solaires	Équipements	Moyen terme	Communes
Contre-allées RN6 sections urbaines (Quartier Morin, Limonade, Terrier Rouge)	Infrastructures	Court terme	MTPTC
Contre-allées RN6 sections rurales (La Hatte Cachette, Malféty, Dépé)	Infrastructures	Moyen terme	MTPTC
Route à deux vitesses sur tout l'axe RN6	Infrastructures	Long terme	MTPTC

Pôle de Cap-Haïtien

Identification des opérations à conduire	Thématique	Phasage	MOA
Centre de stockage des déchets	Déchets	Court terme	MTPTC
Centre de formation professionnelle Quartier Morin	Éducation	Moyen terme	MEN
Bassin Mambo	Env. / Tourisme	Moyen terme	ME
Pôle d'échanges Cap-Haïtien	Équipements	Court terme	MTPTC
Marché aux agrumes / Limonade	Équipements	Moyen terme	Commune
Marché artisans / Quartier Morin	Équipements	Moyen terme	Commune
Rocade 1 Cap-Haïtien	Infrastructures	Moyen terme	MTPTC
Rocade 2 Cap-Haïtien	Infrastructures	Long terme	MTPTC
Port Cap-Haïtien	Infrastructures	Moyen terme	MTPTC
Pont pour désenclaver le port de Cap-Haïtien	Infrastructures	Moyen terme	MTPTC
Aéroport Cap-Haïtien	Infrastructures	Court terme	MTPTC
Route Acul du Nord - Milot	Infra/Tourisme	Moyen terme	MTPTC
Pont Bréda	Patrimoine	Moyen terme	ISPAN
Damier de Cap-Haïtien	Patrimoine	Moyen terme	ISPAN
Site archéologique de Puerto Real	Patrimoine	Moyen terme	ISPAN
Hôpital universitaire	Santé	Moyen terme	MSPP
Études d'urbanisme et aménagement de Cap-Haïtien	Urbanisme	Court terme	Commune
Aménagement et extension de Quartier Morin	Urbanisme	Moyen terme	Commune
Aménagement et extension de Limonade	Urbanisme	Moyen terme	Commune

Identification des opérations à conduire	Thématique	Phasage	MOA
Centre de formation professionnel Terrier Rouge (mécanique)	Éducation	Moyen terme	MEN
Pôle d'échanges Trou-du-Nord	Équipements	Court terme	MTPTC
Marché aux bestiaux / Terrier Rouge	Équipements	Moyen terme	Commune
Hieroglyphes de Sainte Suzanne	Patrimoine	Moyen terme	ISPAN
Étude d'urbanisme et aménagement ville nouvelle Chabert	Urbanisme	Court terme	CIAT
Aménagement et extension de Trou-du-Nord	Urbanisme	Moyen terme	Commune
Aménagement et embellissement de Sainte Suzanne	Urbanisme	Long terme	Commune
Aménagement et embellissement de Caracol	Urbanisme	Long terme	Commune
Aménagement et extension de Terrier Rouge	Urbanisme	Moyen terme	Commune
Aménagement et extension de Grand Bassin	Urbanisme	Long terme	Commune

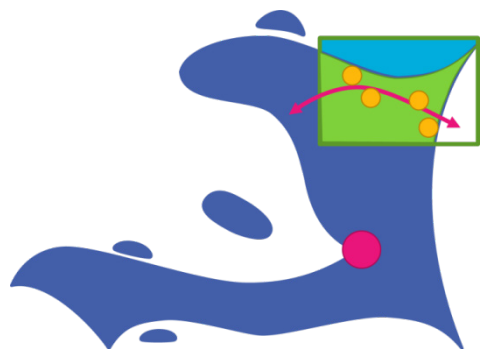
Pôle de Trou-du-Nord

Identification des opérations à conduire	Thématique	Phasage	MOA
Mise en valeur des terres de la plantation Dauphin	Agriculture	Court terme	MARNDR
Centre de stockage des déchets	Déchets	Court terme	MTPTC
Projet éolien	Énergie	Moyen terme	MTPTC/BME
Plage de Phaëton	Env. / Tourisme	Moyen terme	MT
Pôle d'échanges Fort-Liberté	Équipements	Court terme	MTPTC
Marché au riz / Ferrier	Équipements	Existant	Commune
Marché aux poissons / Phaëton	Équipements	Long terme	Commune
Route Fort-Liberté - Pepillo Salcedo + Pont sur Rivière Massacre	Infrastructures	Moyen terme	MTPTC
Pont colonial de Ferrier	Patrimoine	Long terme	ISPAN
Damier de Fort-Liberté	Patrimoine	Court terme	ISPAN
Hôpital régional	Santé	Moyen terme	MSPP
Projet de resort touristique	Tourisme	Court terme	MT
Étude d'urbanisme et aménagement ville nouvelle Fort-Liberté	Urbanisme	Court terme	CIAT
Aménagement et extension de Fort-Liberté	Urbanisme	Moyen terme	Commune
Aménagement et extension de Ferrier	Urbanisme	Moyen terme	Commune
Aménagement et extension de Dérac	Urbanisme	Moyen terme	Commune
Aménagement et extension d'Acul Samedi	Urbanisme	Long terme	Commune
Aménagement et extension des Perches	Urbanisme	Long terme	Commune

Pôle de Fort-Liberté

Identification des opérations à conduire	Thématique	Phasage	MOA
Saut d'Acul des Pins	Env. / Tourisme	Moyen terme	ME
Pôle d'échanges Ouanaminthe	Équipements	Court terme	MTPTC
Marché transfrontalier / Ouanaminthe	Équipements	Court terme	Commune
Contournement Nord Ouanaminthe + Pont sur Rivière Massacre	Infrastructures	Moyen terme	MTPTC
Étude d'urbanisme et aménagement de Ouanaminthe	Urbanisme	Court terme	Commune
Aménagement et extension de Dosmon	Urbanisme	Moyen terme	Commune
Aménagement et extension de Gens de Nantes	Urbanisme	Long terme	Commune

Pôle de Ouanaminthe



CHRONOGRAMME DES ACTIONS À CONDUIRE

Un processus à enclencher rapidement

Le Parc industriel de Caracol étant déjà opératif et la dynamique qu'il induit déjà en marche, il est urgent de décliner ce plan d'aménagement en actions concrètes sur le terrain. La priorité doit être donnée à l'identification des périmètres pour les centres urbains nouveaux, à leur étude et leur mise en œuvre.

Un processus progressif et itératif

Le plan d'aménagement est par essence progressif : il fixe le cadre pour les développements des vingt prochaines années. Il a pour vocation d'être itératif. Il sera régulièrement évalué et corrigé pour tenir compte de la réalité de la croissance démographique et des développements.

Action	2012	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013	2014	2015	2020	2025	2030
Études initiales										
Validation du schéma d'aménagement régional										
Plans d'aménagement et d'extension des villes existantes										
Études d'urbanisme de Cap-Haïtien et Ouanaminthe										
Plans d'urbanisme des centres urbains nouveaux										
Plans directeurs de structuration des quartiers précaires										

Procédures										
Élaboration et validation du plan d'investissement										
Intégration au budget national										
Programme d'appui à la gouvernance										
Mobilisation foncière										

Travaux / Réalisations										
Aménagement des centres urbains nouveaux										
Construction progressive des équipements publics										
Allotissement progressif des zones à bâtir										
Restructuration et densification progressive des quartiers précaires										



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PRIMATURE

CIAT

Orlyzhom



THE AMERICAN INSTITUTE
OF ARCHITECTS



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



Jour de marché à Ouanaminthe / Pont enjambant la Rivière Massacre

Dossier de synthèse réalisé :

- par le Secrétariat Technique
du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
www.ciat.gouv.ht
- avec l'appui de Yann MARTINEAU
Oryzhom - conseil en aménagement durable
www.oryzhom.eu
- sur la base du travail préparatoire
d'American Institute of Architects (AIA)
www.aia.org

Et financé par :

- le Ministère de l'Économie et des Finances
- la BID, l'USAID et la Banque Mondiale

Crédits photos : Yann Martineau (Oryzhom) sauf mention contraire inscrite dans la légende des photos (p.29a, p.34b) ou précisée ici : Véronique Dornier (p.17, p.21, photos b et c, p.49) ; Daniel Élie (p.19a et p.36).